

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 14 novembre 1961.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1962, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 19

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux.

III. — Direction des Journaux officiels.

VII. — Conseil économique et social.

Rapporteur spécial: M. Yvon COUDÉ DU FORESTO

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auburger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rappuzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1436 et annexes, 1445 (annexes 20 et 22), 1459 (tomes I et II, annexe IX) et in-8° 331.

Sénat : 52 (1961-1962).

Mesdames, Messieurs,

Dans le présent Rapport, nous examinerons successivement les budgets :

- des Services généraux du Premier Ministre ;
- de la Direction des Journaux officiels ;
- du Conseil économique et social.

SERVICES GENERAUX DU PREMIER MINISTRE

Considérations générales.

Moyens des Services et Interventions publiques.

Le budget des Services généraux du Premier Ministre s'élève, pour l'année 1962 (Titres III et IV), à 120.751.937 NF contre 101.327.955 NF, soit une majoration de 19 % dont 12,3 % pour les mesures nouvelles.

Le titre III (Moyens des Services), avec 90.340.072 NF, est en augmentation de 11,5 %, dont 3,06 % pour les mesures nouvelles.

Le titre IV (Interventions publiques) comprend à l'inverse, avec 30.411.865 NF, une majoration de 50 % par rapport à 1961, dont 49 % pour les mesures nouvelles, cette augmentation étant surtout due à l'intervention en faveur de la promotion sociale.

La comparaison de ce budget avec celui de l'an dernier est rendue difficile par les nombreux virements qu'il comporte et qui proviennent en grande partie des modifications successives dans la structure du Gouvernement et dans le nombre et les fonctions des Ministres délégués.

C'est ainsi que, même après l'impression du bleu, la création du District de Paris et des services qui s'y rattachent devant donner lieu à des crédits supplémentaires dans le budget du Premier Ministre (1), ces crédits devront être prévus dans le collectif qui doit nous être présenté incessamment ou bien doivent faire l'objet d'une lettre rectificative.

De même la disparition des Ministres Conseillers, MM. Houphouët-Boigny, Senghor, Tsiranana et Lisette, entraîne dans ce budget certaines diminutions immédiatement compensées et bien au-delà par l'absorption d'un certain nombre de services issus de la France d'Outre-Mer.

(1) Après l'examen, par la Commission des Finances, du budget des Services généraux du Premier Ministre, le Gouvernement a déposé devant le Sénat un amendement tendant à ouvrir des crédits supplémentaires pour le fonctionnement du district de Paris.

Enfin nous voyons apparaître les conséquences financières de la création du Centre National d'Etudes Spatiales, sous la forme d'une première subvention de fonctionnement de démarrage de 1.740.000 NF. (Chapitre 36-41 nouveau.)

Nous ne pouvons que constater avec un regret certain l'inflation du nombre des fonctionnaires affectés aux Services généraux du Premier Ministre. Les effectifs s'accroissent en effet de 117 unités, portant le total de 251 à 368.

Encore les tâches incombant au Premier Ministre sont-elles devenues si nombreuses et si absorbantes que le personnel actuel ne saurait y suffire. Nous voyons là comme ailleurs les effets d'une centralisation, nous allions dire d'un accaparement excessif, qui ne font qu'alourdir la machine administrative, les administrations traditionnelles n'étant pas déchargées pour autant.

De plus, ces effectifs normalement décomposés en titulaires, temporaires et contractuels, subissent des transformations internes déjà constatées dans d'autres budgets.

Pour ne pas, et à juste titre, léser des agents temporaires ayant parfois plus de quinze ans de services on les titularise, ce qui a pour effet d'enfler et de figer dans l'augmentation et de façon définitive le nombre des fonctionnaires affectés aux Services généraux du Premier Ministre alors qu'il eût été plus sage de rechercher une solution originale permettant de ménager les intérêts légitimes des fonctionnaires en cause, tout en permettant l'extinction des postes au fur et à mesure de la mise à la retraite de leurs titulaires.

Dépenses en capital.

Les autorisations de programme s'élèvent en apparence (1) à 1.417.600.000 NF contre 1.147.050.000 NF en 1961, soit une majoration de 23,5 % et 770.050.000 NF en 1960, soit 84 % de majoration en deux ans.

Comme les années précédentes, la majeure partie de ces crédits intéresse l'énergie atomique : 1.164.500.000 NF pour le C. E. A. et 120 millions de nouveaux francs primitivement inscrits au chapitre 42-01 du budget des Finances et des Affaires économiques pour Euratom.

(1) Nous disons « en apparence » car bien d'autres crédits convergent vers le Commissariat à l'Energie atomique comme nous le verrons plus loin.

Le budget du C. E. A. se trouve en augmentation de 11,2 % pour 1962.

Figurent également parmi les dépenses en capital des autorisations de programme de 89 millions de nouveaux francs pour les recherches spatiales antérieurement inscrites au chapitre 56-01.

Ces sommes importantes pour un budget aussi autonome, en fait, que celui du C. E. A. ne donnent qu'une faible idée de ce que la France consacre chaque année à la recherche atomique, d'autres organismes que nous énumérerons lors de l'étude détaillée des chapitres 62-00, 62-01 et 62-02 concourant à ces recherches.

I. — Les services centraux.

Peu de budgets comportent de tels bouleversements et de tels transferts.

Nous en analyserons ci-dessous les principaux :

Le Ministère de la France d'Outre-Mer comportait, dans son budget de 1959, 3.094 emplois affectés pour :

727 à l'Administration centrale ;

127 aux Services administratifs ;

88 aux Etablissements d'enseignement et Musées ;

35 à l'Inspection ;

2.117 au Personnel Outre-Mer.

3.094

Par un décret du 24 janvier 1959 un Administrateur général des services fut chargé de réaliser le transfert des services ou leur suppression et de régler le sort des fonctionnaires en dépendant.

Au 1^{er} janvier 1960 il ne demeurait plus que 482 emplois dont 320 pour l'Administration centrale, 127 pour les Services administratifs, 35 pour l'Inspection de la France d'Outre-Mer, le reste du personnel ayant été supprimé ou intégré dans d'autres services.

Le 27 juillet 1960 un décret faisait passer l'Inspection générale au budget du Premier Ministre.

Les anciens Services de la France d'Outre-Mer constituaient un service d'administration provisoire relevant du Premier Ministre par l'intermédiaire du Secrétariat général du Gouvernement.

Ces mesures n'avaient entraîné que des diminutions de crédits et l'effectif de l'Administration provisoire ne comptait plus que 114 emplois à l'Administration centrale et 35 à l'Inspection de la France d'Outre-Mer.

Mais au fur et à mesure de l'amenuisement des tâches de liquidation il a paru possible de supprimer la section VIII et d'effectuer des transferts vers la section I, Services généraux.

Les mesures nouvelles 1962 comportent le transfert de 11 emplois aux Affaires étrangères, 8 à l'Intérieur et la suppression de 21 emplois.

Il est estimé que les opérations de liquidation s'avancent rapidement et qu'en juin 1962 par exemple les opérations d'intégration seront terminées pour 300 administrateurs et plus de 1.500 fonctionnaires.

Toutes ces modifications ont fait l'objet de 8 chapitres distincts : 31-04, 31-05, 31-06, 34-04, 34-05, 41-95, 46-92 et 68-94 et de chapitres distincts dans 3 chapitres communs : 31-91, 33-91 et 33-92.

Il s'agit là de l'une des opérations les plus importantes concernant le personnel. Mais d'autres modifications notables sont intervenues.

*

* *

Au chapitre 31-01, les créations d'emplois qui ont été demandées au titre des Services centraux, soit 15 emplois ont pour objet de satisfaire à l'augmentation considérable des tâches administratives incombant au Secrétariat général du Gouvernement en raison de la gestion :

- 1° Du cabinet du Premier Ministre et des six cabinets de Ministres d'Etat, Ministres délégués et Secrétaires d'Etat ;
- 2° Des nombreux Hauts comités et Commissions.

La gestion de ces organismes (en particulier la Délégation générale à la recherche scientifique et technique et la Promotion sociale, les Hauts comités de la jeunesse et de l'alcoolisme, etc.), nécessite le recrutement de quelques agents d'encadrement et de personnels d'exécution (secrétaires et sténodactylographes).

*

* *

A ce propos, nous signalons que :

- 1° Sous la dénomination générale des Services Centraux sont compris les personnels :
 - du Cabinet du Premier Ministre (échelon administratif),
 - du Secrétariat Général du Gouvernement (Cabinet du Secrétaire Général),

- du Service Législatif,
- des Services Administratifs et Financiers ;

2° Sont également rattachés au Premier Ministre les Cabinets d'un certain nombre de Ministres :

- Cabinet de M. GUILLAUMAT, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre ;
- Cabinet de M. MALRAUX, Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles ;
- Cabinet de M. TERRENOIRE, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre ;
- Cabinet de M. FOYER, Ministre de la Coopération ;
- Cabinet de M. DE LA MALÈNE, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information ;
- Cabinet de Mlle SID CARA, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre.

Par contre, certains cabinets ont disparu :

	CONTRACTUELS (indice 337).	CONTRACTUELS (indice 188).	CONDUCTEURS auto temporaires.	AGENTS de service temporaires.
M. Houphouët-Boigny ...	4	5	4	3
M. Tsiranana	2	»	2	2
M. Senghor	2	»	2	2
M. Lisette	2	»	2	2
	10	5	10	9

*
* *

D'autre part, nous enregistrons des suppressions d'emplois correspondant à la suppression d'un cabinet de Secrétaire d'Etat au cours de l'année 1961 :

- 4 conducteurs d'automobiles ;
- 3 agents de services temporaires ;
- 4 contractuels (indice 337) ;
- 5 contractuels (indice 188).

Soit 16 suppressions d'emplois pour lesquels un transfert correspondant à 7 emplois a été effectué au cours de l'année 1961, les suppressions complémentaires étant effectuées dans le projet de budget pour l'exercice 1962, soit : $16 - 7 = 9$.

*
* *

Enfin, la liste ci-dessous des Hauts Comités ne fait que donner un aperçu de la prolifération de ces organismes :

- Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics ;
- Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme ;
- Haut Comité de la Jeunesse ;
- Délégation générale à la Recherche scientifique et technique ;
- Service technique central du Chiffre ;
- Commission et Organisme d'études pour les pays d'outre-mer ;
- Délégation générale du Centre interministériel de renseignements administratifs ;
- Comité de coordination de la Promotion sociale, puis délégation générale à la Promotion sociale ;
- Haut Comité de la Population et de la Famille ;
- Comité d'étude des problèmes de la vieillesse (jusqu'au 31 décembre 1961).

*
* *

Ces transformations, créations ou suppressions d'organismes divers agissent aussi sur le régime des *agents temporaires et contractuels*.

a) Création de 14 emplois d'agents contractuels gagée par la suppression de 17 emplois d'agents temporaires.

Le statut du personnel temporaire des services de l'Information est devenu caduc en raison des titularisations, à titre personnel, intervenues au cours de l'année 1960.

Les emplois d'agents contractuels créés serviront à rémunérer les agents qui occupaient des emplois budgétaires de temporaires sans avoir droit au statut d'agent temporaire ;

b) Suppression de 26 emplois d'agents temporaires conducteurs d'automobiles et agents de service et de 24 emplois d'agents contractuels, indices 337 et 188, par suite de la modification intervenue dans la composition du Gouvernement. (Suppression de cabinets de trois Ministres Conseillers et du cabinet de M. Houphouët-Boigny.)

*
* *

Au Service technique central du Chiffre :

a) Création de deux emplois d'agents contractuels, emplois rendus nécessaires pour le fonctionnement du Service technique central du Chiffre.

Les agents qui remplissaient ces fonctions étaient précédemment mis à la disposition par leur administration d'origine et seront en 1962 rémunérés sur les crédits du Service technique central du Chiffre après avoir été placés en position de détachement.

b) Transformation d'un emploi d'agent contractuel (indice 585) en emploi d'agent contractuel (indice 685), ajustement aux besoins réels.

*
* *

A la Direction de la Documentation et de la Diffusion :

a) Création d'emplois non gagée :

- 3 emplois d'aides de documentation ;
- 3 emplois d'agents contractuels ;

b) Création d'un corps de documentalistes :

12 emplois gagés par suppression de 14 emplois (7 de titulaires, 7 de temporaires).

c) Transformation du corps des traducteurs chargés d'études : 22 emplois répartis en 2 classes (4 de première, 18 de seconde), se substitueront à 22 emplois répartis en 3 classes.

Cette mesure qui entraîne une modification du statut actuel permet de supprimer le barrage existant entre la 3^e et la seconde classe des traducteurs chargés d'études ;

d) Transformation du corps des aides de documentation : 18 emplois répartis en 2 classes (4 de classe exceptionnelle, 4 de classe normale), se substitueront aux 18 emplois d'aides de documentation répartis en 3 grades : adaptation au corps des aides de documentation des dispositions prises en faveur des corps de la catégorie B par le décret n° 61-204 du 27 février 1961 ;

e) Création au chapitre 31-03 de 11 emplois d'ouvriers non affiliés au Fonds spécial. Ces ouvriers étaient rémunérés précédemment sur les crédits des Journaux officiels et mis à la disposition de la Direction de la documentation pour effectuer des tâches propres à cette Direction ; leurs salaires faisaient l'objet de remboursement de la part de la Direction de la documentation au bénéfice de la Direction des Journaux officiels.

*

* *

A la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique :

5 créations d'emplois. Renforcement des effectifs rendu nécessaire par l'augmentation des tâches confiées à l'Administration générale de la Fonction publique.

*

* *

Au Secrétariat du Comité de Coordination de la Promotion sociale :

Création de 5 emplois de temporaires et de 4 emplois de contractuels.

En réalité il s'agit de la création de 9 emplois de contractuels, les emplois placés dans la catégorie « temporaire » ne bénéficiant pas d'un statut particulier mais de contrats individuels.

Emplois créés pour faire face aux tâches confiées au délégué général du Comité de Coordination de la Promotion sociale.

*

* *

A la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique :

Création d'emplois :

- a) Agents temporaires : 12 emplois ;
- b) Agents contractuels : 3 emplois.

Il s'agit en réalité d'emplois qui pourraient être classés « contractuels », les agents ne bénéficiant pas d'un statut mais de contrats individuels.

II. — Les fonds spéciaux.

Les fonds spéciaux passent de 59.811.076 NF en 1961 à 61.000.979 NF en 1962, marquant ainsi une progression de 1.189.903 NF.

L'assurance nous a été donnée que tous les fonds spéciaux utilisés par les divers ministres intéressés sont centralisés au budget du Premier Ministre (chapitre 37-91). Les fonds spéciaux du Gouvernement, qui étaient de 642.120.000 anciens francs en 1955 sont actuellement de 8.961.200 NF et n'enregistrent ainsi qu'une assez faible augmentation comparativement aux dévaluations intervenues entre temps.

Les fonds inscrits à l'article 2 sont essentiellement destinés à assurer le fonctionnement du service de documentation et de contre-espionnage.

Nous aimerions pourtant savoir si l'Elysée ne bénéficie pas de dotations particulières sur fonds spéciaux.

III. — Les établissements d'enseignement.

Le budget général verse des subventions de fonctionnement à trois établissements d'enseignement :

- l'Ecole nationale d'administration ;
- l'Institut des hautes études d'Outre-Mer ;
- le Centre de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.

A. — L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

Le montant de la subvention à l'Ecole nationale d'administration (chapitre 36-11) doit passer de 3.508.330 NF en 1961 à 4.220.320 NF en 1962, accusant ainsi une augmentation de 711.990 NF, dont 252.030 NF au titre des services votés.

Parmi les mesures nouvelles, on peut citer :

— la création d'un poste de directeur adjoint des études rendue nécessaire par l'extension des tâches confiées à l'école ;

— le transfert, au budget de l'école, de la rémunération des stagiaires du cycle préparatoire, c'est-à-dire des fonctionnaires qui suivent un stage pour préparer le concours d'entrée et qui, pendant la durée de celui-ci, continuaient à être payés, auparavant, par leur administration d'origine (il ne s'agit donc pas d'une dépense nouvelle) ;

— le transfert, en sens inverse, aux administrations d'origine de la rémunération des stagiaires du centre de formation pour l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics. Les intéressés peuvent ainsi continuer à percevoir le supplément algérien de 33 %, l'E. N. A. ne leur versant éventuellement qu'une indemnité différentielle.

1° *Création d'un emploi de Directeur adjoint des études à l'Ecole nationale d'administration.*

La création d'un emploi de Directeur adjoint des études à l'Ecole nationale d'administration est motivée par les considérations suivantes :

Depuis l'origine de l'Ecole la Direction des études n'a comporté qu'un poste principal alors que la direction des stages a toujours

compris un poste de directeur et un poste de directeur adjoint. Cette différence de statut s'expliquait par les charges particulières incombant à la direction des stages, et notamment par la nécessité de visiter sur place les élèves affectés aux préfectures ou aux entreprises en province. Par contre, à la même époque, la tâche de la direction des études paraissait suffisamment homogène pour être confiée à un seul responsable. Cette homogénéité a fait place, au cours des dernières années, à une diversité croissante. En effet, d'autres groupes d'élèves d'origine et de statut très divers se sont peu à peu ajoutés aux promotions normales de l'Ecole en raison, notamment, du développement de l'assistance technique internationale, bilatérale ou plurilatérale.

D'autre part, le décret du 13 décembre 1958, qui a réformé le régime des études à l'Ecole, a instauré un nouveau système de facilités de préparation qui amène à confier à l'Ecole, pour une durée qui peut atteindre deux années; de jeunes fonctionnaires candidats au concours d'entrée.

Enfin, un décret du 2 novembre 1960 vient de créer pour la formation des cadres algériens un centre rattaché à l'Ecole nationale d'administration.

Dans l'état actuel des choses, la direction des études a donc à gérer simultanément ou successivement les groupes suivants :

a) La promotion normale de l'Ecole qui effectue de janvier à octobre la première période des études ;

b) La promotion normale de l'Ecole qui effectue de février à mai la deuxième période des études ;

c) Le cycle spécial d'études pour les élèves marocains ;

d) Le cycle spécial d'études pour les élèves étrangers ;

e) Les divers cycles d'études pour les bénéficiaires des facilités de préparation. Le nombre de ceux-ci est variable suivant les besoins, le nombre et le lieu normal de résidence des bénéficiaires de ce cycle. A l'heure actuelle, des centres d'études sont organisés à Paris, auprès de l'Institut des sciences politiques ainsi qu'auprès du Centre de formation professionnelle du Ministère des Finances, et à Grenoble, auprès de l'Institut d'études politiques. Pour des raisons diverses, d'autres stagiaires ont dû être confiés aux Instituts d'études politiques d'Alger et d'Aix qui, sans organiser pour eux de véritables cycles spéciaux, les soumettent cependant à un régime particulier sous le contrôle de l'Ecole ;

f) La promotion annuelle du Centre de formation des fonctionnaires algériens.

L'importance numérique de ces différents groupes varie évidemment d'année en année ; le total est de l'ordre de 300 élèves par an, qui se décompose de la manière suivante :

a) Première promotion de l'Ecole : 60 élèves, plus 15 élèves de l'E. N. S. P. T. T. ;

b) Deuxième promotion de l'Ecole : même chiffre ;

c) Cycle marocain : 20 élèves ;

d) Cycle étrangers : 20 élèves ;

e) Cycle préparatoire à l'Ecole : 90 élèves (20 bénéficiaires par an d'un cycle de quatre mois et 35 bénéficiaires par an d'un cycle de deux ans, c'est-à-dire un effectif permanent de 70) ;

f) Cycle de formation des fonctionnaires algériens : 30 élèves.

Cet effectif élevé se compose, d'autre part, de groupes extrêmement différents qui posent évidemment des problèmes pédagogiques très divers et qui imposent la recherche de formules d'enseignement d'autant plus difficiles à élaborer et à mettre en place qu'elles répondent à des besoins nouveaux et souvent très particuliers.

Dans ces conditions, la direction des études se trouve à l'heure actuelle dans la plus grande difficulté pour mener à bien sa tâche. Le directeur actuel est contraint de consacrer toute son activité à des tâches de gestion courante sans pouvoir réserver à ce qui devrait être l'essentiel de sa mission, c'est-à-dire la recherche de meilleures formules d'enseignement à partir des expériences française et étrangère, le temps qui y serait nécessaire.

La création d'un poste de directeur adjoint des études, proposée par le Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration, a reçu l'approbation de M. le Ministre délégué auprès du Premier Ministre (Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique) par lettre FP-2.737 du 17 avril 1961.

2° *Conditions de rémunération des stagiaires du cycle préparatoire et des stagiaires du centre de formation.*

En application de l'article 18, deuxième alinéa, du décret du 13 décembre 1958, les stagiaires du cycle préparatoire doivent, s'ils sont fonctionnaires titulaires, être détachés de leur administration d'origine et, s'ils ne sont pas titulaires, être mis en congé

par leur administration ; dans tous les cas, ils doivent être pris en charge par l'Ecole et rémunérés par celle-ci.

En fait, depuis l'intervention du décret du 13 décembre 1958 jusqu'à ce jour les stagiaires dont il s'agit n'ont pas été pris en charge financièrement par l'Ecole nationale d'administration en raison de l'opposition du département des finances et du fait que ce département n'a pas ouvert à l'Ecole les crédits nécessaires ; les stagiaires dont il s'agit, bien que mis à la disposition de l'Ecole, ont continué à être rémunérés par leur administration d'origine (sauf de rares exceptions concernant notamment les agents des collectivités locales).

Le 17 juillet 1961, M. le Premier Ministre a fait connaître à M. le Ministre délégué auprès du Premier Ministre (Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique) qu'il convenait de mettre fin à la situation de fait qui vient d'être indiquée et que les stagiaires du cycle préparatoire seraient désormais, en application du décret du 13 décembre 1958 susvisé, pris en charge par l'Ecole, notamment sur le plan financier.

Ces dispositions ne pouvant pas s'appliquer dès l'année 1961 en l'absence de crédits nécessaires au budget de l'Ecole, cette dernière a prévu dans son projet de budget pour 1962 les sommes correspondant à la rémunération des stagiaires du cycle préparatoire.

Ces sommes ont été calculées compte tenu, d'une part, de la situation réelle des stagiaires déjà entrés au cycle préparatoire et qui doivent y rester en 1962 et, d'autre part, de l'effectif des stagiaires qui seront reçus au cycle à l'occasion des prochaines épreuves d'admission (ce chiffre est, en application des dispositions du décret du 13 décembre 1958 déjà cité, égal à trois fois le nombre des places offertes au second concours de l'année précédente).

3° *Stagiaires du centre de formation.*

Aux termes du décret n° 60-1348 du 16 décembre 1960, les stagiaires du centre de formation pour l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de catégorie A doivent être rémunérés par l'Ecole nationale d'administration sur la base de l'indice net 250, égal à celui des élèves de l'Ecole proprement dit.

Or, une telle rémunération, exclusive du supplément algérien de 33 % que percevait en fait la grande majorité de ces stagiaires,

déjà fonctionnaires avant leur entrée au centre, risquerait dans un nombre appréciable de cas de rester en dessous de la rémunération effective perçue précédemment par les intéressés, leur infligeant ainsi une diminution de ressources au moment précis où ils ont à supporter des frais d'un séjour prolongé à Paris ou dans une préfecture de province.

Pour pallier cet inconvénient, le Ministre des Finances et des Affaires économiques a, par lettre du 24 mai 1961, pris sous le timbre de la Direction du Budget, décidé que les stagiaires du centre de formation continueraient, dans tous les cas, à recevoir de leur administration d'origine la rémunération qui était précédemment la leur.

Dans les seuls cas où cette rémunération se trouverait en fait inférieure à celle que leur donnerait le paiement de leur traitement par l'Ecole nationale d'administration sur la base de l'indice net 250, l'Ecole leur paierait l'indemnité différentielle correspondante.

C'est sur la base du paiement d'une telle indemnité (d'ailleurs calculée par extrapolation, puisque les stagiaires du centre de formation qui entreront en stage en 1962 ne sont pas encore connus) ainsi que de la rémunération de quelques stagiaires, qui pourraient éventuellement ne pas assurer de fonctions administratives au moment de leur entrée au centre (étudiants), que l'Ecole a fait figurer dans son budget de 1962 une diminution de crédits de 190.760 NF par rapport aux services votés correspondants.

*
* *

D'autre part, nous avons cherché à savoir combien d'élèves demeureraient ensuite dans l'administration, compte tenu du dédit important qu'ils ont à payer, s'ils ne respectent pas leurs conditions d'admission.

Le nombre d'élèves ayant démissionné avant leur entrée à l'Ecole est, depuis l'origine de cette dernière, de 22.

Celui des élèves ayant démissionné à la publication des résultats de l'examen de classement pour entrer dans le secteur privé est de 14.

Sans qu'il soit possible de donner un chiffre avec quelque précision, il semble en outre qu'un nombre appréciable d'élèves ont quitté prématurément leur emploi dans les administrations auxquelles ils avaient été affectés soit pour être détachés dans des organismes publics ou semi-publics, ou dans des organismes internationaux ou de coopération technique, ce qui est normal.

Un très petit nombre aurait définitivement abandonné l'administration.

*
* *

B. — L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES D'OUTRE-MER

L'Institut des hautes études d'outre-mer est un établissement public, doté de l'autonomie financière, qui assure la formation des cadres supérieurs de la fonction publique des pays indépendants de l'Afrique, de l'Asie et de Madagascar ainsi que des territoires d'outre-mer.

Le nombre d'élèves est de 500 environ, recrutés parmi les étudiants ou les fonctionnaires.

Le montant de la subvention (chapitre 36-31) doit passer de 1.250.000 NF en 1961 à 1.148.820 NF en 1962, accusant ainsi une réduction de 75.865 NF au titre des mesures nouvelles.

Celle-ci est provoquée par une diminution du nombre des élèves. En revanche, certaines mesures nouvelles sont envisagées :

- création de quatre emplois de personnel d'exécution ;
- majoration du crédit de vacances ;
- indemnités pour le personnel ;
- entretien de l'immeuble.

Effectif des élèves.

a) En 1959 restaient encore 138 élèves de l'E. N. F. O. M. qui sont sortis :

En juillet 1959 :	64
juillet 1960 :	52
juillet 1961 :	21
doit sortir en 1962 :	1

138 élèves ;

b) Le premier recrutement au titre de l'Institut a eu lieu en novembre 1958 pour 102 élèves, qui avaient été admis à l'origine en qualité d'auditeurs de l'E. N. F. O. M.

— en octobre 1959 ont été admis 264 élèves ;

— en octobre 1960 ont été admis 247 élèves.

Il était envisagé pour octobre 1961 un recrutement de 260 à 280 élèves.

La durée de la scolarité à l'Institut étant de deux ans c'est donc 500 élèves qui se trouvent actuellement groupés chaque année dans l'établissement.

Le recrutement des élèves de l'Institut s'effectue d'une part parmi les étudiants, d'autre part parmi les fonctionnaires.

Ces deux formations d'un niveau pédagogique très différent ne peuvent recevoir le même enseignement.

Ces élèves sont en outre répartis au cours de leur scolarité de deux ans dans quatre sections :

— Administration générale ;

— Administration économique et financière ;

— Inspection du travail ;

— Diplomatie.

A ces cycles d'études normaux de l'Institut viennent en outre s'ajouter des cycles spéciaux :

— cycle de formation des juges de paix et magistrats cantonaux : durée des études, deux ans ;

— cycle de formation des contrôleurs du travail, d'une durée d'une année scolaire ;

— cycle de formation de fonctionnaires d'administration générale, d'une durée d'une année scolaire ;

— cycles spéciaux de fonctionnaires laotiens, de fonctionnaires du Congo ex-belge (Léopoldville).

L'aménagement des études de ces diverses sections soulève donc de nombreuses difficultés qui se retrouvent également dans l'organisation des stages.

Tous ces élèves effectuent en effet dans l'administration métropolitaine ou les ambassades françaises à l'étranger un stage profes-

sionnel qui, de six mois pour les cycles normaux de l'Institut, est réduit à deux ou trois mois pour les cycles spéciaux.

Des relations constantes doivent donc être établies entre l'Institut et les différents Départements ministériels qui veulent bien accepter de prendre en charge ces élèves pendant la durée du stage.

Sont également organisés des voyages d'études en province ou à l'étranger qui viennent compléter l'enseignement théorique donné à l'Institut. C'est ainsi qu'au cours de la deuxième année de scolarité les cinq derniers jours du mois sont consacrés à ces voyages ; ainsi pendant l'année universitaire 1960-1961, 21 voyages ont été organisés : 12 en province (Dauphiné, Languedoc, Provence...), 9 à l'étranger (Allemagne, Pays-Bas, Italie, Belgique, Luxembourg).

L'organisation de l'ensemble de ces déplacements justifie donc l'utilisation d'un personnel qualifié et en nombre suffisant.

Enfin le fait même qu'il s'agit d'élèves originaires d'Etats ou Territoires d'Outre-Mer pose également des problèmes particuliers.

A leur arrivée en France l'Institut doit en effet faciliter dans la mesure du possible leur installation matérielle. Il doit par exemple les aider dans la recherche d'un logement, ce qui est particulièrement difficile à Paris surtout lorsqu'ils sont accompagnés de leur famille, ce qui est assez fréquent.

Est également organisé l'accueil de ces élèves dans les familles françaises pendant les vacances scolaires au mois d'août de chaque année.

Enfin une assistante sociale que le Ministère de la Santé publique mettra à la disposition de l'Institut doit à partir de la rentrée prochaine coordonner les efforts à ce sujet ; il restera cependant indispensable que les services administratifs de l'Institut continuent à s'occuper de ces questions qui, lorsqu'elles ne sont pas résolues favorablement, ont des répercussions sur le déroulement des études des intéressés.

*
* *

C. — LE CENTRE DES HAUTES ÉTUDES ADMINISTRATIVES
SUR L'AFRIQUE ET L'ASIE MODERNES

La subvention (chapitre 36-21) passe de 81.793 NF en 1961 à 106.991 NF, en augmentation de 25.198 NF.

Le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes a été créé à la fin de 1936 afin de donner aux hauts fonctionnaires et officiers ayant déjà servi et destinés à servir dans les Territoires d'Outre-Mer un enseignement sur la nature et la force des grands courants politiques, sociaux et culturels se développant dans ces territoires.

Il est dispensé, sous forme de cours magistraux, par des professeurs, des hauts fonctionnaires, spécialistes de certaines questions, ainsi que par les stagiaires eux-mêmes qui exposent au cours de conférences le résultat de leurs travaux sur les problèmes qu'ils ont eu à connaître particulièrement lors de leurs séjours Outre-Mer. L'originalité de la formule d'enseignement réside dans la mise en commun des expériences faites par chacun des stagiaires dans les différents territoires où ils ont servi. De cette confrontation des idées, des méthodes, des résultats, chacun dégage une conception fondée sur les expériences passées, qui aboutit à la création de méthodes d'administration plus adaptées et, partant, plus efficaces.

Le Centre, par suite de l'accélération des événements de ces dernières années, a été amené à embrasser un horizon d'activités plus larges et a pris en 1958 la dénomination de Centre de hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, titre qui exprime mieux l'élargissement de ses activités.

Celles-ci comprennent actuellement :

1° *Un grand stage de trois mois* au cours duquel les auditeurs, admis par concours ou désignés par le Ministre dont ils dépendent, approfondissent leurs connaissances des pays d'Outre-Mer.

En même temps que ce stage ont lieu des *cours de langue* : arabe, turc, vietnamien, iranien ;

2° *Des stages spéciaux d'une durée d'un mois* destinés à des fonctionnaires métropolitains qui se destinent à l'Outre-Mer, ou que leurs fonctions actuelles mettent en contact avec ces problèmes.

En 1961, trois stages sur l'Algérie, sur l'Afrique noire, sur l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est, ont été ainsi ouverts et suivis par 80 auditeurs de divers Ministères.

3° En janvier 1959, le Centre des hautes études administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes a été chargé, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 prévues pour faciliter l'accession des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique, de donner tous les sujets de langue arabe (littéral et dialectal) et berbère, de géographie, d'histoire du Maghreb, de sciences humaines ou économiques, que demandent les divers Ministères. En 1961, pour les six premiers mois, 27 concours ont été organisés, demandant la préparation et la correction de 77 sujets différents.

4° Dans le domaine de la recherche, le Centre a entrepris et poursuivi des travaux cartographiques :

— *carte des populations de l'Afrique noire* au 1/5.000.000, feuille 1 (Afrique de l'Ouest).

La feuille 2 (Est et Sud) est en préparation.

— *carte des religions de l'Afrique de l'Ouest* au 1/1.000.000 (en cours de publication).

— *carte des densités humaines au Sahara* au 1/2.000.000 demandée par l'Organisation commune des régions sahariennes.

— *carte « Les Musulmans dans le Monde ».*

— *carte « Le Sahara des Nomades ».*

5° Le Centre publie en outre :

— la revue « *l'Afrique et l'Asie* », trimestrielle, 80 pages ;

— « *les Cahiers de l'Afrique et l'Asie* », 5 volumes déjà parus :

1. — L'évolution sociale du Maroc ;

2. — Histoire religieuse du Maroc ;

3. — Naissance du prolétariat marocain ;

4. — Les Chrétiens d'Orient ;

5. — Mer Rouge. — Afrique orientale, chacun de 300 à 400 pages avec cartes, tableaux et planches ;

6. — L'Algérie kabylisée (sous presse).

6° On doit également signaler que le personnel de direction assure, en plus, un enseignement extérieur au Centre, dans diffé-

rentes écoles nationales civiles ou militaires (Polytechnique, Ecole de l'Air, Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, Institut d'études politiques de Grenoble, Centre des Hautes études militaires, et différentes écoles militaires d'application), et qu'à la demande de M. le Ministre de l'Education nationale, il étudie actuellement la possibilité de donner le soir, dans le cadre de la promotion sociale, des conférences aux adultes.

Dans le cadre de l'article 3 du décret n° 46-731 du 16 avril 1946, 11 brevets et 1 diplôme ont été décernés aux anciens stagiaires qui ont soutenu leurs thèses devant la Commission des études, durant le premier semestre 1961.

Il est à noter que le Centre a cru devoir interrompre le fonctionnement de son cours d'arabe pratique moderne le soir, car l'Ecole nationale des langues orientales vivantes a organisé un enseignement de même caractère.

Tableau récapitulatif.

1° Stage annuel de trois mois :

2° Stages d'information d'un mois :

— Afrique noire,

— Algérie,

— Proche-Orient,

— p. m. stage réservé aux membres du corps préfectoral ;

3° Cours de langues :

— arabe,

— turc,

— iranien,

— vietnamien ;

4° Epreuves spéciales pour Français musulmans candidats à la fonction publique : 100 à 120 sujets par an ;

5° Recherches :

— carte des populations de l'Afrique noire,

— carte des densités humaines au Sahara,

— carte des religions de l'Afrique de l'Ouest,

— carte « Les musulmans dans le monde »,

— carte « Le Sahara des nomades » ;

6° Publications :

- « L'Afrique et l'Asie » (trimestrielle) ;
- « Les Cahiers de l'Afrique et l'Asie » :
 1. L'évolution sociale du Maroc,
 2. Histoire religieuse du Maroc,
 3. Naissance du prolétariat marocain,
 4. Les chrétiens d'Orient,
 5. Mer Rouge, Afrique orientale,
 6. L'Algérie kabylisée (sous presse) ;

7° Enseignement externe par le personnel de direction.

*
* *

Le vingt et unième stage.

Le vingt et unième stage annuel, qui s'est déroulé du 3 novembre 1960 au 9 février 1961, a rassemblé 40 auditeurs, dont 28 recrutés sur concours, 9 désignés par voie administrative et 3 auditeurs libres ; quatre auditeurs étaient originaires de l'Afrique noire et trois autres issus de la communauté musulmane d'Algérie. Ils appartenaient aux départements et corps suivants :

a) *Auditeurs recrutés sur concours :*

Communauté	4	Défense nationale.....	10
		(dont quatre des Affaires algériennes et Affaires sahariennes).	
Cadres locaux Outre-Mer..	3	Justice	1
Intérieur	6	Agriculture	1
(dont un membre du corps préfectoral).		Postes et télégraphes.....	1
		Attaché de recherche au	
Affaires étrangères.....	1	C. N. R. S.....	1

b) *Auditeurs désignés par voie administrative :*

Conseil d'Etat.....	1	Travaux publics.....	3
Affaires étrangères.....	1	Ministère des Armées	
Finances	3	(administrateur civil)....	1

De plus, 3 auditeurs libres (1 missionnaire catholique et 2 protestants) ont suivi les cours.

La spécialisation géographique et l'expérience antérieure des auditeurs les rattachaient en particulier à : l'Algérie (18), le Maroc (4), la Tunisie (2), l'Afrique occidentale et centrale (12), Madagascar et les Somalis (1), Asie (2).

Enseignement de formation.

Ainsi qu'il a été exposé dans le « bilan » de l'année 1959-1960, le centre a été amené à consacrer une part croissante de son activité à la formation de cadres non encore spécialisés de la fonction publique, au moyen de stages très courts mais de niveau élevé.

Un de ces stages a été monté, cette année, au profit principal des cadres du Centre de formation des monitrices de la jeunesse algérienne à Nantes et, grâce à l'appui des autorités intéressées, il a pu avoir un certain rayonnement régional.

1° Stage d'initiation n° 5, Nantes (questions musulmanes d'Algérie) :

Ce stage s'est déroulé durant les trois journées des samedis 29 novembre, 10 et 17 décembre ; il a comporté quatorze exposés, assurés par le directeur du C. H. E. A. M. et par trois officiers spécialisés, brevetés du C. H. E. A. M., en service à la Délégation générale d'Alger. Il a rassemblé, outre les cadres du centre de formation des monitrices de la jeunesse algérienne (une vingtaine de personnes), un nombre sensiblement égal de fonctionnaires, officiers et assistantes sociales des forces armées en service dans la Loire-Maritime et les départements voisins.

2° Stage d'initiation n° 6 (problèmes de l'Afrique noire) :

Ce stage a comporté trois phases de trois jours, du 2 au 17 mai 1961, avec trente-cinq heures de cours et conférences, dont seize assurées par des professeurs de faculté et par le personnel dirigeant

du Centre, et dix-neuf par des fonctionnaires et par des personnalités qualifiées du secteur privé. Il a rassemblé 49 auditeurs :

Présidence du Conseil.....	1	Aéronautique civile.....	3
Intérieur	2	Coopération technique....	1
Ecole nationale des Ponts et Chaussées.....	16	Défense nationale :	
Santé et Population.....	1	Terre	5
Ministère des Armées (per- sonnel civil).....	1	Mer	2
Justice	2	Air	2
Travaux publics.....	1	Finances	2
Postes et Télégraphes....	1	Affaires économiques....	2
Affaires étrangères.....	1	Industrie privée.....	2
		Banque	2
		Secteur privé (divers)....	2

3° Stage d'initiation n° 7 (Algérie) :

Ce stage a également comporté trois phases de trois jours, du 18 mai au 3 juin 1961, avec trente-trois heures de cours et conférences, dont treize assurées par des professeurs de faculté et par le personnel dirigeant du Centre, et vingt par des fonctionnaires et autres personnalités qualifiées. Il a rassemblé 15 auditeurs :

Défense nationale :		Travail	2
Terre	6	Finances	1
Mer	2	Justice	1
Intérieur	2	Industrie pétrolière.....	1

IV. — Les questions sociales.

A. — PROMOTION SOCIALE

Les crédits afférents aux interventions en faveur de la promotion sociale (chapitre 43-03) sont en augmentation de 50 % : 29.955.185 NF en 1962 contre 19.955.185 NF en 1961.

Par ailleurs, pour assurer le fonctionnement du secrétariat du Comité de coordination de la Promotion sociale, le Gouvernement propose la création de neuf emplois (chapitre 31-01) et des crédits de fonctionnement s'élevant à 441.094 NF (chapitres 34-02, 34-92 et 34-93).

1° *Comité de coordination de la Promotion sociale.*

Le décret du 29 mai 1961 abrogeant ou complétant certaines dispositions du décret du 25 septembre 1959 relatif à la composition du Comité de coordination de la Promotion sociale, n'a pas modifié la composition de cette Commission.

Mais le délégué général à la Promotion sociale est de droit secrétaire général de ce Comité ; de la même façon ce décret précise les conditions dans lesquelles fonctionne le Comité ; il est notamment prévu que pourront être institués en son sein des comités consultatifs spécialisés chargés d'élaborer ou de suivre plus spécialement certaines études et le développement d'actions concertées ou d'expériences témoins.

C'est dans ce sens, et afin de permettre une action plus efficace tendant à favoriser ces actions, ces études et ces expériences témoins, qu'a été créé auprès du Premier Ministre un Fonds national de la Promotion sociale.

Ce Fonds est alimenté par des crédits inscrits au budget des Services du Premier Ministre ; peuvent lui être rattachées, le cas échéant, les participations versées par des personnes morales ou physiques.

Le choix des actions qui doivent être financées est effectué après avis du Comité de coordination de la Promotion sociale, institué par la loi du 31 juillet 1959 ou de ses comités spécialisés.

En application de ce texte, le délégué général assure la préparation et la gestion des crédits inscrits au Fonds national ; il est associé aux discussions budgétaires concernant les actions de promotion sociale qui relèvent des ministères intéressés ; il assure le secrétariat général du Comité de coordination ; il a en outre, et d'une façon générale, un rôle d'impulsion et de coordination très large dans le domaine de la promotion sociale.

2° Répartition du crédit
inscrit au budget du Premier Ministre pour 1961.

(Chapitre 43-03.)

Loi de finances.....	19.955.185 NF.
Loi de finances rectificative.....	11.860.258 —

31.815.443 NF.

Il convient d'observer, d'une part, que sur le crédit de 19.955.185 NF inscrit dans la loi de finances pour 1961, seule une somme de 17 millions de nouveaux francs a été mise à la disposition du Comité de coordination de la Promotion sociale, le reliquat des crédits étant transféré, conformément aux dispositions de la loi de finances, au Ministère du Travail pour l'application de la loi n° 59-1481 du 28 décembre 1959 concernant la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales. Mais aucun transfert n'est prévu pour 1962 au budget du Ministère du travail (chapitre 44-13). Il semble qu'il y ait là une grave erreur qu'il convient de corriger sans délai.

Loi de finances pour 1961.....	19.955.185 NF.
Ministère de l'Agriculture....	3.500.000 NF.
Ministère de l'Education nationale	8.150.000
Ministère de l'Industrie (direction de l'Artisanat).....	200.000
Ministère du Travail.....	4.000.000
Ministère des Travaux publics.	150.000
Marine marchande.....	500.000
Actions propres du Comité...	500.000

17.000.000 NF.

Loi de finances rectificative pour 1961.....	11.860.258 NF.
--	----------------

Projet de répartition :

Ministère de l'Agriculture....	6.000.000 NF.
Ministère de l'Education nationale	4.500.000
Ministère du Travail.....	1.150.000
Actions propres du Comité...	210.000

11.860.000 NF.

*
* *

3° *Prévision d'emploi des crédits demandés pour 1962.*

Ces crédits serviront essentiellement d'une part au financement des actions en cours et qui ont déjà fait l'objet d'une aide dans les budgets précédents.

Ils seront en outre utilisés pour des actions propres dans les différents domaines qui intéressent la promotion sociale, notamment : les bourses à plein temps, les recherches sur les méthodes pédagogiques pour adultes, le développement de centres offrant des moyens nouveaux de promotion sociale et intéressant soit certains Départements ministériels (Éducation nationale, Travail, Agriculture, etc.) soit l'industrie privée (centres interentreprises de formation, etc.).

*
* *

B. — HAUT COMITÉ D'ÉTUDE ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME

La subvention à ce Haut Comité (chapitre 37-93) s'est accrue de 200.000 NF et est portée à 2.500.000 NF en 1962.

Le Haut Comité n'a pas encore arrêté son programme pour 1962. Toutefois dans sa séance du 28 juin 1961 il a approuvé les opérations suivantes :

	(Nouveaux francs.)
— Affichage routier (y compris renouvellement des panneaux)	375.000
— S. N. C. F. (y compris renouvellement des plaques)	161.777,16
— France-Bus	} 83.657,24
— Transports départementaux.....	
— Affichages stades.....	28.135,32
— R. T. F.....	200.000
— Cinéma	600.000
— Presse enfantine.....	250.000
— Maison de jeunes.....	150.000
	1.848.569,72
	1.848.569,72

A ces opérations, s'ajouteront :

— Edition du bulletin.....	18.000
— Fabrication d'affiches.....	80.000
— Opérations diverses.....	20.000
	<hr/>
	118.000

soit au total, approximativement 2 millions de nouveaux francs.

Les crédits des études seront maintenus au chiffre de 250.000 NF, 100.000 NF doivent être attribués aux œuvres et 100.000 NF aux commissions départementales.

*
* *

C. — HAUT COMITÉ DE LA JEUNESSE

Ce Haut Comité, qui est présidé par le Premier Ministre, a pour mission d'étudier les problèmes et les besoins de la jeunesse. Il est composé de représentants du Gouvernement et des organisations et institutions de jeunesse et d'éducation populaire.

C'est une instance de conception et non d'exécution.

Les fonds affectés à l'action d'information en faveur de la jeunesse (chapitre 43-04) seront majorés de 50 % en 1962 puisqu'ils s'élèveront à 150.000 NF, au lieu de 100.000 NF.

1° Moyens d'interventions.

Les moyens d'intervention du Haut Comité sont divers :

Séances plénières :

Tenues à l'hôtel Matignon, sous la présidence du Premier Ministre (environ quatre fois par an).

Commissions interministérielles de la jeunesse :

Réunies une fois par trimestre et composées de un ou deux fonctionnaires par ministère, désignés comme correspondants permanents du Haut Comité au sein de leur administration.

Cette Commission a un rôle essentiel de coordination.

Commissions d'études spécialisées sur différents problèmes ou groupes de travail :

- logement des jeunes ;
- accueil des jeunes ;
- jeunesse en danger moral ;
- jeunesse et industrie ;
- jeunesse et information ;
- application du plan prévu par la loi d'équipement sportif et socio-éducatif.

Associations de cogestion :

Créées par le Haut Comité et patronnées par lui.

Cotravaux, pour les chantiers de travail bénévole et volontaire des jeunes pendant les vacances :

- 160 chantiers en 1960 ;
 - 250 chantiers en 1961,
- plus de 10.000 jeunes environ.

Cogedep, pour les déplacements à but éducatif des jeunes.

Fédération des clubs et équipes de prévention :

Constituée et développée sous le patronage du Haut Comité de la jeunesse et spécialisée dans les problèmes de la jeunesse socialement inadaptée.

*2° Utilisation envisagée pour les crédits 1962
inscrits au chapitre 43-04.*

Les récents travaux des diverses commissions spécialisées ont révélé la nécessité de disposer d'un minimum de moyens financiers pour poursuivre les études en cours et aboutir à des conclusions pratiques.

Le crédit de 150.000 NF prévu pour 1962 se justifie et se décompose comme suit :

20.000 NF pour l'édition par les soins de la Documentation française du bulletin de liaison du Haut Comité, le tirage trimestriel devant être porté à 2.000 exemplaires par accroissement des demandes de diffusion.

- 20.000 NF préconisés par la Commission Jeunesse et Industrie pour exploiter sur le plan pratique les résultats de l'enquête diligentée en 1961 sur les stages des jeunes dans l'industrie. Edition d'un document d'information vis-à-vis des jeunes et des industriels concernant la nature et les possibilités de stages.
- 30.000 NF préconisés par la Commission Accueil des jeunes pour l'édition d'une plaquette d'information destinée aux jeunes en déplacement et leur indiquant les possibilités d'accueil à court terme qui peuvent leur être offertes dans cent villes de France placées sur les principaux itinéraires, avec explications en plusieurs langues à l'usage des jeunes étrangers.
- 10.000 NF pour continuer la campagne d'information en faveur du recrutement d'éducateurs et d'animateurs pour les clubs et équipes de prévention dont la pénurie se fait particulièrement sentir. Les associations membres de la fédération jouent cependant un rôle très efficace contre les bandes organisées et pour la rééducation de certains jeunes pré ou post-délinquants.
- 10.000 NF pour aider les organismes de cogestion Cogedep et Cotravaux dans leur action d'information :
- diffuser largement le programme d'activités, de déplacements et d'échanges de l'association Cogedep pour l'année 1962.
 - prévoir une action d'information pour la recherche des chantiers destinés aux associations membres de Cotravaux pour la campagne 1962.
 - information également pour le recrutement de cadres bénévoles pour diriger les chantiers.
- 60.000 NF préconisés par la Commission Jeunesse et Information pour poursuivre les études et enquêtes sur les moyens à mettre en œuvre pour prévoir une réelle information de la jeunesse :
- création d'un S. V. P.-Jeunesse.
 - organisation d'une tribune de la jeunesse consistant à faire effectuer tous les deux mois une conférence devant les dirigeants nationaux des Organisations de jeunesse sur un sujet d'actualité, par une haute personnalité qualifiée (ex. : le 4^e plan de modernisation, par le Commissaire

général au Plan — la recherche scientifique, par le délégué général à la recherche scientifique, etc.).

Cette conférence pourra être répétée dans chaque académie sous une forme à étudier, par un autre orateur, devant les cadres régionaux ou locaux des mouvements de jeunesse, en accord avec les comités régionaux de la jeunesse mis en place à la fin de 1960, afin que ces dirigeants nationaux ou régionaux des Organisations puissent exploiter à fond vis-à-vis des jeunes dont ils ont la responsabilité les résultats d'une telle information. Il conviendrait de leur procurer une petite brochure présentant la conférence et certains documents afférents. Cette brochure sur les grands problèmes actuels, destinée à la jeunesse, pourrait être diffusée en 10.000 exemplaires pour chacune des conférences.

Enfin, la Commission Jeunesse-Information prévoit l'étude d'un véritable centre de documentation de la jeunesse, en liaison avec le S. V. P. cité plus haut. Il pourrait être mis à la disposition des organisations et institutions de jeunesse et d'éducation populaire.

*
* *

D. — COMMISSION D'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE LA VIEILLESSE

Cette Commission devant terminer ses travaux avant la fin de l'année, les crédits qui lui étaient affectés sont supprimés (chapitres 31-02, 34-01 et 34-93).

Votre Commission des Finances insiste pour avoir le plus tôt possible communication des travaux de cette commission, les problèmes qu'elle avait à traiter étant parmi les plus angoissants.

V. — La recherche scientifique et technique.

Sous cette rubrique, on peut regrouper trois organismes :

- la délégation générale à la recherche scientifique et technique ;
- le fonds de la recherche scientifique et technique ;
- le centre national d'études spatiales.

*

* *

A. — LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE

A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cette délégation a été instituée auprès du Premier Ministre par décret n° 58-1044 du 28 novembre 1958, modifié par décret n° 61-362 du 8 avril 1961. Ses structures et ses missions ont été réorganisées récemment.

Pour lui permettre de faire face à ses besoins, le Gouvernement propose la création de dix emplois (chapitre 31-01).

Par ailleurs, il demande la reconduction en 1962 d'un crédit de 300.000 NF consacré aux interventions particulières de la délégation (chapitre 43-01) ainsi qu'une augmentation de 55.000 NF de divers crédits de matériel (chapitres 34-01 et 34-02). Le tableau ci-dessous donne la situation des dépenses réalisées ou envisagées au 11 octobre 1961.

Interventions particulières de la délégation générale
(chapitre 43-01).

Situation des dépenses réalisées et envisagées à la date du 11 octobre 1961.

LIGNE	NATURE DES TRAVAUX	BENEFICIAIRES		MONTANT en NF.	OBSERVATIONS
		Organisme.	Laboratoire.		
	<i>Crédits disponibles au 1^{er} janvier 1961.</i>			300.000	
1	Publication d'un annuaire précisant les travaux de recherche exécutés en 1959 et 1960 par ses membres titulaires.	Association nationale de la recherche technique.	»	4.500	Décision prise.
2	Etablissement d'un fichier des chercheurs en sciences humaines et des recherches en Afrique noire.	Muséum national d'histoire naturelle.	Séminaire des sciences humaines et département Afrique noire du Musée de l'homme.	7.500	Décision prise.
3	Enquête sur les chercheurs français et publication des travaux (répartis en trois ans, 1960, 1961 et 1962).	Office national des universités et écoles françaises.	»	88.866,20	Décision prise.
4	Publication de six articles de synthèse sur les problèmes scientifiques relatifs à l'astronautique.	Société française d'astronautique.	Revue française d'astronautique.	1.500	Décision prise.
5	Publication et diffusion des travaux du 2 ^e Congrès international de catalyse.	Société de chimie physique.	Congrès de catalyse.	10.000	Décision prise.
6	Allocation exceptionnelle au Conseil international des Unions scientifiques.	Académie des sciences.	»	25.000	Décision prise.
7	Cotisation annuelle au Conseil d'Administration de l'Institut français de coopération technique.	Institut français de coopération technique.	»	400	Décision prise.
8	Cotisation annuelle au collège international d'étude scientifique des techniques de production mécanique.	Collège international d'étude scientifique.	»	2.000	Décision prise.
9	Publication des travaux du 10 ^e Congrès international de médecine aéronautique et cosmographique.	Société française de physiologie et de médecine aéronautique et cosmographique.	»	10.000	Décision prise.

LIGNE	NATURE DES TRAVAUX	BENEFICIAIRES		MONTANT en NF.	OBSERVATIONS
		Organisme.	Laboratoire.		
10	Subvention pour l'organisation du Collège international sur « Les défauts et impuretés dans les silices cristallisées et vitreuses ».	Société française de céramique.	»	5.000	Décision prise.
11	Etude de divers problèmes généraux posés par la création de la Faculté des sciences d'Orsay et d'une façon plus générale par la création de nouvelles facultés en France.	Société internationale des conseillers de synthèse.	»	7.500	Soumise à approbation.
12	Subvention pour l'organisation des journées internationales d'études de la transmission de la chaleur.	Institut français des combustibles et de l'énergie.	»	37.500	Décision prise.
13	Subvention pour l'organisation de journées d'études de chimie organique à Sarlat.	Université de Strasbourg.	Institut de chimie de Strasbourg.	5.000	Décision prise.
14	Subvention pour l'organisation d'une journée nationale sur l'étude des problèmes « Du recyclage et de mise à jour des connaissances ».	Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique.	»	10.000	Décision prise.
15	Subvention pour la publication du premier volume des communications du Congrès d'histoire de la chimie.	Société française d'histoire de la chimie.	»	4.000	En préparation.
Total				218.766,20	
Reliquat disponible.....				81.233,80	

B. — LE FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ce fonds, auquel la délégation apporte son concours en préparant les décisions et en suivant leur exécution, doit disposer en 1962, au titre des dépenses en capital, de :

— 44 millions de nouveaux francs en autorisations de programme (mesures nouvelles) ;

— 46,5 millions de nouveaux francs de crédits de paiement, dont 24,5 pour les opérations en cours et 22 pour les mesures nouvelles.

Etudes concertées et urgentes.

Le tableau ci-après résume pour l'ensemble des thèmes de la recherche retenus au titre de la loi de programme relative à des actions complémentaires coordonnées de recherche scientifique et technique :

La répartition prévisionnelle de 1961 à 1965.

L'attribution faite en 1961 au chapitre 56-00 du Fonds de développement de la Recherche scientifique et technique.

Le projet de répartition pour la tranche 1962 de l'autorisation de programme demandée dans le projet de loi de finances.

Répartition des crédits par thème de recherche.

	LOI de programme.	ATTRIBUTION en 1961.	PROJET d'attribution en 1962.
	(En milliers de nouveaux francs.)		
1. — Analyse démographique, économique et sociale.....	4.000	1.000	900
2. — Application de la génétique.....	5.000	900	750
3. — Biologie moléculaire.....	43.000	13.000	10.000
4. — Cancer et leucémie.....	25.000	6.000	5.000
5. — Conversion des énergies.....	38.000	10.600	7.000
6. — Exploitation des océans.....	40.000	19.450	7.200
7. — Fonctions et maladies du cerveau.....	7.500	1.550	2.000
8. — Nutrition animale et humaine.....	5.000	900	850
9. — Science économique et problèmes de développement.....	6.000	1.650	1.300
10. — Divers.....	»	»	6.000
11. — Actions urgentes.....	16.500	2.050	3.000
12. — Documentation : études préliminaires...	»	900	»
Total	190.000	58.000	44.000

C. — LE CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

La création de ce centre fait l'objet d'un projet de loi spécial qui a été déposé par le Gouvernement.

Selon ce texte, ce serait un établissement public, scientifique et technique de caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière. Il aurait pour mission de poursuivre et de développer, avec des moyens mieux appropriés, les tâches déjà entreprises par le Comité de recherches spatiales créé en 1959.

Au cours des années 1960 et 1961, les recherches spatiales furent financées sur les dotations du Fonds de la recherche scientifique et technique. C'est d'ailleurs ce fonds qui continuera à gérer les dotations affectées au Centre national d'études spatiales tant que celui-ci n'aura pas d'existence légale.

Ces dotations (chapitre 56-01) s'élèvent à :

— 89 millions de nouveaux francs pour les autorisations de programme relatives aux mesures nouvelles ;

— 84,3 millions de nouveaux francs pour les crédits de paiement, dont 19,5 pour les services votés et 64,8 pour les mesures nouvelles.

Quant aux dépenses de fonctionnement de ce centre, elles sont évaluées (chapitre 36-41) à 1.740.000 NF.

*
* *

Programme national.

Pour l'année 1962, deux programmes distincts ont été envisagés :

a) La poursuite du programme initial défini dans la loi de programme 1961 et comprenant en particulier pour 1962 :

Les premiers tirs de grosses fusées françaises :

Sambre de 16 tonnes et de 25 tonnes de poussée à une altitude escomptée de 400 à 800 kilomètres (10 tirs prévus).

Poursuite des recherches de toutes natures commencées en 1961 (40 tirs) ;

b) Sous l'égide du C. O. S. P. A. R. (Committee on Space Research) :

Tirs simultanés dans 12 pays pour l'étude de la dynamique de l'ionosphère.

La France est chef de file de l'opération qui comportera 30 tirs effectuera elle-même 3 de ceux-ci.

La mise en œuvre de ces projets nécessitera l'engagement pour 1962 de 31 millions de nouveaux francs ;

c) La mise en œuvre d'un programme particulier aboutissant à la réalisation et au lancement d'un satellite français.

Ce programme complémentaire d'un montant de 15 millions de nouveaux francs pour 1962 couvrira :

1° Première tranche du lance satellite français Diamant :

1^{er} étage : carburant liquide,

2° et 3° étage : poudre.

La masse satellisable sera d'une cinquantaine de kilogrammes.

Le satellite sera placé en orbite à une altitude minimum de 400 kilomètres et maximum de 1.200 kilomètres.

Date d'achèvement prévue : fin 1964, début 1965 ;

2° Coopération France-U. S. A. ;

3° Etude préliminaire pour l'étude d'un champ de tirs métropolitain.

Programmes de coopération européens ou internationaux.

Parmi les divers accords ou projets de participation de la France à des programmes internationaux certains ont un caractère bi ou trilatéral et leur crédits sont pris sur ceux du programme national, d'autres ont un caractère multilatéral (blue streak. Commission préparatoire européenne de recherches spatiales) ; les crédits correspondants sont alors prélevés sur ceux prévus au programme international propre au budget de 1962.

Parmi les principaux sujets à traiter citons :

1° *Accords sur les essais de communications par satellites ;*

2° *Accords entre la N. A. S. A. et le Comité de recherches spatiales pour une coopération en matière de recherches spatiales (expérience de conception française utilisant des fusées et satellites américains).*

La mise au point d'un satellite « très basse fréquence » est prévue pour fin 1964, le C. N. E. T. français étant responsable de ces recherches sur la structure fine de l'ionisation dans la basse atmosphère ;

3° *Un programme scientifique et technologique européen pour l'élaboration de structures spatiales européennes.*

Ce programme groupant, après les accords de Meyrin (Février 1961), 11 pays européens auxquels l'Autriche doit se joindre, étant trop onéreux pour un financement national, sera réalisé par la création de laboratoires techniques, champs de tir commun, etc., etc ;

4° *Négociation pour la création d'une organisation européenne de construction d'engins spatiaux.*

Il s'agit d'utiliser la fusée anglaise « Blue Streak » ou à tout le moins son premier étage, le second étant français et le troisième allemand.

Les discussions sont en cours.

VI. — Clés et chiffre.

Les augmentations de crédit demandées pour 1962 intéressent :

- d'une part, l'Atelier interministériel ;
- d'autre part, les études du Groupe permanent d'Evaluation.

Elles portent sur :

1° *Le chapitre 57-01 : Crédits d'équipement.*

L'atelier pilote interministériel de fabrication de clefs doit faire face aux besoins de plus en plus élevés des Départements civils et militaires.

L'appareillage initial est à l'heure actuelle insuffisant et l'achat d'au moins un générateur aléatoire est indispensable pour compléter l'équipement.

En 1961, un crédit de paiement de 50.000 NF avait été accordé. Le montant de ce crédit était nettement insuffisant pour permettre l'achat d'un générateur. Afin d'autoriser cet achat en 1962, il est nécessaire de prévoir *exceptionnellement* une autorisation de programme et un crédit de paiement de 100.000 NF qui s'ajouteraient aux 50.000 NF de 1961.

De 1963 à 1965, l'équipement de l'Atelier interministériel exigera, comme pour les années antérieures, une autorisation de programme et un crédit de paiement de 50.000 NF par an destinés à compléter l'appareillage de l'Atelier en dispositifs automatiques divers.

2° *Le chapitre 34-02 : Matériel.*

A l'article 10 (frais de fonctionnement) ont été incorporés les crédits permettant le financement d'études et réalisations de maquettes ou prototypes.

Le chiffre moderne exige l'emploi de matériels de plus en plus complexes. Il est donc nécessaire que des études très sérieuses soient faites sur ces derniers avant passation des marchés de fournitures par les divers départements. Ces études entraînent l'utilisation de calculatrices électroniques et la constitution de maquettes ou prototypes simulant le fonctionnement du matériel et autorisant son contrôle du point de vue sûreté cryptographique.

Le crédit de 106.000 NF demandé est un crédit de principe volontairement limité, et qui ne permettra certainement pas de faire face à tous les besoins, mais pourrait couvrir les plus urgents.

VII. — Subvention pour l'équipement public des Territoires d'Outre-Mer.

(Chapitre 68-94.)

Faisant suite à l'éclatement de l'ancien ministère de la France d'Outre-Mer, il avait été décidé, fin 1960, de maintenir à l'Administration générale (devenue depuis Administration provisoire), la gestion du chapitre 68-94 « Subvention pour l'équipement public des Territoires d'Outre-Mer » sous réserve de transférer à l'Aide et Coopération, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, les dotations inscrites pour le transfert de la capitale de Nouackchott.

Pour le surplus, la tâche de l'Administration provisoire consistait essentiellement à doter les opérations en cours selon le rythme d'avancement des travaux.

Compte tenu des reports probables de 1960 sur 1961 il avait été prévu une réduction de 3.910.000 NF au titre de la gestion 1961 dans l'échéancier des crédits de paiement.

Ces crédits de paiement s'étant élevés à près de 10 millions, la gestion 1961 se trouve très à l'aise de ce fait et il est possible de prévoir des reports de 1961 sur 1962 au moins égaux aux crédits de paiement antérieurement prévus dans l'échéancier, soit 3.910.000 NF.

Ceci explique qu'il ne soit pas demandé d'ouverture de crédits de paiement en 1962.

Quant à l'inscription de ces crédits sur l'échéancier en 1963, ceci ne représente qu'un simple ajustement ; il convient d'attendre, d'une part, le résultat de la gestion 1961 et, d'autre part, le premier aspect de la gestion 1962, pour pouvoir faire des prévisions en la matière.

VIII. — Direction de la Documentation.

La Commission des Finances du Sénat s'est longuement arrêtée sur ce chapitre et cet examen sera évoqué dans la conclusion.

La Direction de la Documentation et de la Diffusion du Secrétariat général du Gouvernement doit poursuivre en 1962 ses activités dans un triple domaine :

1° Elle rassemble, en vue de la mettre à la disposition des administrations et du public, une documentation générale sur les principaux problèmes d'actualité (politiques, économiques, sociaux, culturels) intéressant la France et l'étranger ;

2° Elle édite et diffuse une documentation d'information générale et de vulgarisation ;

3° Elle réalise, à l'occasion de ces diverses activités, une coordination interministérielle, d'une part, dans le domaine de la documentation, d'autre part, dans celui de l'édition et de la diffusion des diverses publications d'informations générales des administrations et services publics.

Activités de documentation.

Les tâches de documentation de la Direction ne cessent de se diversifier et de se compliquer par suite, notamment, de l'accroissement du nombre des pays indépendants et de la multiplication des sources documentaires en provenance du monde entier. La collecte de ces sources, commencée il y a dix-huit ans, leur classement, leur dépouillement, leur utilisation, nécessitent des moyens accrus.

La Direction s'est vu confier des responsabilités nouvelles dans le domaine documentaire :

a) Elle a créé un service spécialisé dans la documentation soviétique. Ce service est actuellement, selon les experts internationaux, le plus important de l'Occident, tant en ce qui concerne l'importance des sources que leur utilisation. Plus de cent cinquante journaux, revues et périodiques de l'U. R. S. S. et des démocraties populaires, en provenance de toutes les « Républiques », sont systématiquement fichés et analysés. Mais la richesse de ce Centre

consiste essentiellement en une bibliothèque qui s'accroît régulièrement, notamment par voie d'échanges. Les moyens dont dispose la Direction pour l'exploitation et pour l'utilisation rationnelle de tout ce matériel sont hors de proportion avec ses ressources :

b) La Direction a créé, en collaboration avec l'Université, un centre de dépouillement des sources islamiques qui couvre l'ensemble des pays du Moyen-Orient ;

c) A la fin de 1960, les différents services de documentation en provenance des ministères et administrations qui géraient autrefois les Territoires d'Outre-Mer ont été transférés à la Direction, pour permettre la création d'un centre de documentation dont la vocation doit s'étendre à l'ensemble des pays de l'Afrique noire, et non pas seulement, comme jusqu'alors, à ceux d'expression française. Or, les frais de fonctionnement nécessaires à un tel service se révèlent très supérieurs au montant des crédits transférés (50.000 NF seulement).

Activités d'édition et de diffusion.

Les crédits budgétaires dont dispose, à cette fin, la Direction de la Documentation en *anciens francs nominaux* (et non pas en francs constants) ont à peine varié depuis de longues années. La Direction a pu maintenir l'essentiel de ses activités en développant, conformément aux recommandations du Ministère des Finances et du Comité d'études pour le coût et le rendement des Services publics, les ventes de ses publications. Mais les méthodes de gestion d'un organisme tel que celui de la Direction de la Documentation ne sauraient être inspirées par un souci exclusivement commercial, sous peine de négliger certains travaux peu rentables mais estimés nécessaires à la documentation des pouvoirs publics ou de faire concurrence à des entreprises du secteur privé.

Un minimum de moyens budgétaires est donc indispensable au bon fonctionnement de la Direction. Or, les prix d'impression de ses publications périodiques ont sensiblement progressé en 1961 (20 % pour les Notes et Etudes documentaires).

D'autre part, il a paru indispensable que la Direction améliore la présentation matérielle de ses documents et procède à l'édition de travaux préparés par ses sections spécialisées (études sur les pays de la Communauté et de l'Afrique en général, « Travaux et Recherches » sur l'U. R. S. S. et les démocraties populaires) et publie plusieurs ouvrages (collection « Le Monde contemporain », « Recueils

et Monographies ») tels que « Les Institutions politiques de la France ».

Les moyens dont dispose à cet effet la Direction de la Documentation sont sans aucune commune mesure avec ceux que possèdent non seulement les grands pays européens, mais la plupart des nations.

Activités de coordination.

Un nombre croissant d'administrations et de services publics font appel à la Direction de la Documentation pour améliorer leurs moyens techniques de travail, éditer leurs publications. Ces travaux se font aux frais des administrations intéressées, mais augmentent néanmoins les responsabilités et les charges de la Direction. Il en est de même des fréquentes visites de délégations étrangères, d'experts ou de stagiaires de nombreux pays qui demandent à bénéficier de l'expérience des spécialistes de la Direction.

En définitive, les crédits budgétaires constituent ainsi nécessairement une limite à l'activité de la Direction. Fixés à un niveau trop bas, ils l'empêcheraient d'assurer l'édition d'ouvrages importants et demandés tant en France qu'à l'étranger. Un effort a été réalisé depuis deux ans pour majorer ces crédits afin de ne pas compromettre des activités essentielles ; la Commission estime, en rendant hommage à la qualité des travaux réalisés, que leur diffusion est insuffisamment assurée (voir Conclusion).

Mais comment ne pas comparer le système anglais de centralisation de la documentation, qui groupe 3.000 agents, avec un budget de 320 millions de nouveaux francs, avec l'éparpillement de notre documentation dans les différents ministères, le Centre de Documentation, qui ne peut en aucune manière s'occuper de diffusion, disposant de :

- 50 agents « Intellectuels » ;
- 36 bibliothécaires-traducteurs et rédacteurs ;
- 40 employés,

126

et d'un budget de 1.046.700 NF.

D'autre part, le recrutement est rendu difficile par l'insuffisance des rémunérations qui incite par ailleurs le personnel en place à émigrer vers l'Education nationale ou l'industrie privée.

IX. — L'énergie atomique.

L'essentiel des dépenses en capital est consacré à l'énergie atomique et se répartit en trois postes, conformément au tableau suivant :

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiements.
	(En millions de nouveaux francs.)	
Subvention au C. E. A.	1.164,5	911,5
Usine de séparation des isotopes.....	»	32,5
Communauté atomique	120	120
Total	1.284,5	1.064

*
* *

Commissariat à l'Energie atomique.

Le programme du Commissariat s'élève en réalité, pour 1962, à 2.405,5 millions de nouveaux francs, se décomposant ainsi :

- *subventions du budget général*, chapitre 62-00 : 1.164 millions de nouveaux francs (48,4 %) ;
- *prêts du F. D. E. S.* : 120 millions d'anciens francs (5 %) ;
- *ressources propres* : 50 millions d'anciens francs (2 %) ;
- *transfert du budget des Armées et de la Marine marchande* : 931 millions d'anciens francs (38,7 %) ;
- *total* : 2.265,5 millions de nouveaux francs, auxquels s'ajoute une fraction du programme Euratom financé par la contribution française, soit 140 millions de nouveaux francs (5,9 %).

Nous remarquerons tout d'abord la faiblesse des ressources propres du Commissariat, qui se décomposent ainsi :

— <i>vente</i> (matières de base des radio-éléments)	7.900 millions de NF.		
— <i>prestations de services</i>	7.940	—	—
— <i>remboursements sur travaux</i> ...	1.050	—	—
— <i>produits financiers</i>	1.950	—	—
— <i>contrat Euratom</i>	30.900	—	—
— <i>total</i>	49.740 millions de NF.		

Il s'agit ainsi globalement d'une somme dépassant 240 milliards d'anciens francs mise à la disposition de ce véritable budget autonome, en une seule ligne inscrite au budget général.

*
* *

L'usine de séparation des isotopes.

Pour la poursuite des travaux en cours, un crédit de paiement de 32,5 millions de nouveaux francs est demandé (chap. 62-01).

*
* *

La communauté atomique.

Au titre de la contribution de la France au budget de recherches et d'investissements de l'Euratom, il est demandé (chap. 62-02) un crédit de 120 millions de nouveaux francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Ces dotations figuraient, en 1961, au budget des Charges communes.

*
* *

Les dépenses atomiques.

Il est indispensable de s'attarder quelque peu sur un programme tel qu'il accapare 1.284.500.000 NF en autorisations de programme sur les 1.417.600.000 NF que comporte en tout le budget des Services généraux du Premier Ministre pour les investissements ou subventions exécutés ou accordés par l'Etat, soit 91 % de cette partie du budget, encore ne comptons-nous pas ici la contribution militaire, les ressources propres et les prêts du F. D. E. S. dans les ressources du Commissariat à l'Energie atomique (C. E. A.).

Nous savons ce que cette comparaison peut avoir d'artificiel, car en fait les crédits mis à la disposition du C. E. A. comportent à la fois des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement, mais il n'est pas moins vrai que le total de ces crédits résumé en

deux lignes échappe au contrôle parlementaire, et nous voyons cette tendance s'étendre avec la création du Centre National d'Etudes spatiales.

Nous avons déjà souligné le caractère de ce budget autonome dans nos précédents rapports, et nous avons conclu que si cette méthode pouvait s'expliquer par la nécessité de laisser une grande souplesse à un organisme traitant de sujets en rapide évolution, il faudrait songer à revenir, dans un avenir prochain, à des méthodes financières plus orthodoxes qui ne se font pas encore jour dans ce budget.

Nous devons cependant reconnaître qu'un très sérieux effort de documentation a été effectué par le C. E. A., et en particulier le rapport annuel 1960 fournit des renseignements particulièrement heureux. Par ailleurs, le C. E. A. ne nous a pas ménagé les renseignements que nous lui avons demandés. Enfin, de nombreuses revues spécialisées consacrent leurs colonnes à la Recherche atomique ; et des congrès internationaux : Comité Mondial de l'Energie, Union des Producteurs et Distributeurs d'Energie, par exemple, discutent de nombreuses interventions sur ce sujet.

C'est ainsi que nous pouvons suivre sinon dans les détails, à tout le moins dans les tendances, les travaux infiniment variés du C. E. A.

A. — PERSONNEL

L'importance du Commissariat est fournie par le rappel du nombre de personnes qu'il emploie :

Au 1 ^{er} janvier 1960.....	12.218
Au 1 ^{er} janvier 1961.....	14.358

Fin 1961, ce nombre atteindra vraisemblablement 17.800 unités se répartissant approximativement ainsi :

Cadres Recherche.....	2.400	sur un effectif de	10.000
Cadres Mines.....	200	—	3.100
Cadres Production....	175	—	2.700
Cadres Siège.....	625	—	2.000
	<hr/>		<hr/>
	3.400		17.800

Il convient de rappeler qu'en ce qui concerne les services centraux au siège, ils comprennent les services de conception d'usines.

Les rémunérations de ce personnel et en particulier du personnel Recherches et Cadres ont fait l'objet, les années passées, de nombreuses discussions.

Le C. E. A. était accusé de débaucher, en le surpayant, le personnel qualifié des entreprises nationalisées ou semi-publiques et de tarir le recrutement, pour ces deux dernières catégories d'entreprises, des jeunes ingénieurs ou chercheurs.

Il semble bien à l'heure actuelle que les rémunérations et en particulier les salaires de début soient comparables à ceux enregistrés dans les autres activités industrielles.

B. — CENTRES DE RECHERCHE

Ils sont au nombre de 4 :

a) *Fontenay-aux-Roses*, dont l'effectif est passé de 861 agents au 1^{er} janvier 1960 à 1.122 agents au 31 décembre 1960 et qui est en cours de rénovation.

C'est là que fonctionnent ZOE ou EL 1, la première pile française ; les piles-piscines :

Triton (Etudes des protections) ;

Minerve (Mesures de physique sur éléments irradiés).

Enfin c'est à Fontenay-aux-Roses que sont poursuivies les recherches sur les traitements de minerais et l'extraction de chaleur par métaux fondus ;

b) *Saclay*, avec un effectif de plus de 4.000 personnes, avec de grands appareils : EL 2, EL 3, Proserpine, Aquilon, Rubéole et Alizé, le synchrotron Saturne, deux Van de Graaf, un accélérateur linéaire, les laboratoires, ateliers et magasins annexes. C'est là qu'est installée ULYSSE destinée à l'enseignement et à la recherche et qui diverge cette année. Cette pile a coûté 2.700.000 NF pour sa réalisation, 600.000 NF pour son équipement, et son exploitation en 1961 a entraîné des frais de 66.000 NF.

L'installation du Service des radio-éléments artificiels et du Groupe « propulsion nucléaire » a été effectuée en 1960, ainsi que la construction du Laboratoire d'étude des combustibles irradiés ;

c) *Grenoble*, avec 691 agents au 31 décembre 1960.

On trouve dans ce centre 2 laboratoires de faible activité (α β γ), trois cellules de haute activité γ (10 kilocuries), un labora-

toire d'analyse et de contrôle industriel et leurs annexes, le réacteur Mélusine.

C'est là que sera installé le réacteur SILOE dont la mise en service est prévue en 1963 et cinq accélérateurs de particules ;

d) *Cadarache*, avec un effectif de 94 agents au 31 décembre 1960.

Ce centre, commencé au 1^{er} janvier 1960, comportera la pile Pégase à uranium enrichi, dont la maquette Peggy est en construction. Rhapsodie, dont la construction n'est pas commencée, pile à neutrons rapides (uranium enrichi et plutonium ou mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium) à refroidissement par sodium fondu. Cette pile surrégénératrice constituera une excellente base d'expérimentation et sa construction est en voie d'internationalisation. Enfin, un prototype à terre de réacteur de sous-marin y est étudié ;

e) Il faut ajouter à ces centres ceux de la Direction des Applications militaires (D. A. M.) qui ont permis les explosions de Reggane.

C. — PRODUCTION DES MATIÈRES DE BASE

a) *Uranium*. — Elle a atteint 1.068 tonnes d'uranium en 1960, dont :

956 dans des concentrés d'uranates ;

28 dans des solutions de nitrate d'urangle ;

84 dans des concentrés physiques à haute teneur d'uranothorianite de Madagascar :

681 tonnes proviennent de l'exploitation du C. E. A. ;

387 tonnes proviennent du secteur privé.

La production globale atteindra probablement 1.300 tonnes en 1961, 1.600 tonnes en 1962.

Nous rappelons les productions des différents centres du C. E. A. miniers en 1960 :

Division de Forez : 75.900 tonnes de minerai.

Division de la Crouzille : 270.700 tonnes de minerai.

Division de la Vendée : 221.000 tonnes de minerai.

Les secteurs privés ont surtout exploité le Massif Armoricaïn, la Lozère et le Cantal.

Outre-Mer la prospection s'est portée :

- en Mauritanie (indices encourageants) ;
- au Sénégal (indices encourageants) ;
- au Niger (teneurs insuffisantes pour une exploitation rentable) ;
- au Gabon (indices encourageants) ;
- à Madagascar où l'exploitation de l'uranothorianite se poursuit.

La concentration s'effectue à :

- Bessines (Haute-Vienne) ;
- L'Escarprière (division Vendée) ;
- Au Bois Noir (division Forez) ;

Au Gueugnon (Saône-et-Loire), dont l'usine est en cours de modification pour enrichir les préconcentrés d'uranate de chaux en provenance de Franceville.

La purification a toujours lieu :

A l'usine du Bouchet qui a produit 413 tonnes d'uranium métal pur en 1960 et qui est en cours de transformation. Cette usine récupère également et traite les déchets d'uranium enrichi.

Et à l'usine de Malvesi près de Narbonne qui a produit 617 tonnes d'uranium naturel métal.

b) *Thorium*. — Nous rappelons que le thorium n'est pas directement fissile. Il est produit presque entièrement par Madagascar où la filiale du C. E. A. et de Pechiney a produit 35 tonnes de mozanite par mois.

Parallèlement se poursuit l'étude de l'extraction de l'uranium 233 du thorium par le procédé Thorex.

c) *Plutonium*. — Alors qu'en 1959, G 1 avait été seul mis à contribution, le plutonium extrait en 1960 provient de G 2 et G 3 à Marcoule.

La purification du plutonium se poursuit dans le cadre d'un contrat d'entreprise générale avec la Compagnie Saint-Gobain.

d) *Zirconium*. — Quatre-vingt-six tonnes de zircone à l'atelier de Guise-La Motte en vue de la fabrication de types de force.

e) *Beryllium*. — Produit par Péchiney la qualité du beryllium s'améliore sensiblement.

f) *Eau lourde et deutérium*. — L'atelier d'eau lourde de Toulouse ne fonctionne plus malgré des débuts réputés prometteurs. Actuellement notre eau lourde provient des U. S. A. et en faible partie de Norvège où elle est sensiblement chère.

Trois ou quatre procédés de production d'eau lourde sont à l'étude.

g) *Usine de séparation isotopique*. — Installée sur le site de Pierrelatte, l'usine basse a son gros œuvre achevé ; l'usine moyenne, l'usine haute et l'usine très haute ne sont pas encore lancées.

Il semble y avoir un très gros retard dû à des difficultés de tous ordres qui se révèlent au fur et à mesure de l'évolution des études tant au pilote de Saclay qu'à Villéras.

Le devis est sans cesse révisé au fur et à mesure des réalisations et le prix total de l'opération sera très fortement plus élevé que les estimations initiales, peut-être même le cap des 2,5 milliards de nouveaux francs sera-t-il dépassé. Encore l'uranium enrichi reviendra-t-il beaucoup plus cher que celui fourni par les U. S. A., le prix de revient étant fonction de l'importance de l'usine.

Il a semblé cependant au Gouvernement indispensable de procéder à la construction de cette usine pour nous donner une indépendance souhaitable dans cette production.

On peut toutefois regretter la faible sinon nulle coopération européenne à cette œuvre.

D'autre part, le procédé de séparation isotopique par centrifugation étudié en Allemagne et aux U. S. A. et qui serait plus économique ne semble pas répondre aux espoirs qu'il avait suscités.

L'usine de Bollène (membranes) est achevée.

D. — RÉACTEURS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN SERVICE OU DÉCIDÉS

Le tableau ci-dessous donne sous une forme condensée la liste des réalisations et des projets avec les caractéristiques principale des réacteurs.

Liste des réacteurs nucléaires français en service ou décidés.

NOM	EMPLACEMENT	DATE de divergence.	FLUX maximum de neutrons thermiques cm^2/s .	PUISSANCE thermique maximum kW.	TYPE			PUISSANCE électrique kW.	OBJET
					Combustible	Modérateur.	Fluide réfrigérant.		
El 1 (Zoé)...	Fontenay-aux-Roses.	15-12-48	10^{13}	150	U naturel.	D ₂ O	D ₂ O	Recherche.	
El 2	Saclay.	21-10-52	10^{13}	2.500	U naturel.	D ₂ O	CO ₂	Recherche et production de radioéléments.	
El 3	Saclay.	4-7-57	10^{14}	17.500	U légèrement enrichi.	D ₂ O	D ₂ O	Recherche, essais de matériaux et production de radioéléments.	
Mélusine ...	Grenoble.	1-7-58	10^{13}	1.200	U enrichi.	H ₂ O piscine.	H ₂ O	Recherche.	
Triton	Fontenay-aux-Roses.	30-6-59	10^{13}	1.200	U enrichi.	H ₂ O piscine.	H ₂ O	Etudes de protection.	
Minerve	Fontenay-aux-Roses.	29-9-59	10^{11}	Faible.	U enrichi.	H ₂ O piscine.	Néant.	Analyse pureté des matériaux.	
Ulysse	Saclay.	1961	10^{12}	100	U enrichi.	H ₂ O	H ₂ O	Enseignement (I. N. S. T. N.).	
Pégase	Cadarache.	1963	10^{14}	30.000	U enrichi.	H ₂ O	H ₂ O	Essais combustibles piles à gaz.	
Siloé	Grenoble.	1963	8×10^{13}	10.000	U enrichi.	H ₂ O piscine.	H ₂ O	Recherche.	

I. — Réacteurs de recherches et d'essais.

II. — Expériences critiques.

Aigilon	Saclay.	11-8-56	10^7	Faible.	U naturel.	D ₂ O	Néant.	Etudes de réseaux.
Proserpine..	Saclay.	17-3-58	5×10^7	Faible.	Divers.	H ₂ O et BeO	Néant.	Etudes de criticité.
Alizé	Saclay.	18-6-59	5×10^7	Faible.	U enrichi.	H ₂ O	Néant.	Etudes de réseaux.
Rubéole	Saclay.	3-7-59	10^8	Faible.	UO ₂ enrichi.	BeO	Néant.	Etudes de réseaux.
Marius	Marcoule.	7-1-60	10^8	0,1	U naturel ou enrichi.	Graphite.	Néant.	Etudes de réseaux.
Peggy	Saclay.	2-2-61	5×10^8	Faible.	U enrichi.	H ₂ O	Néant.	Maquette critique de Pégase.

NOM	EMPLACEMENT	DATE de divergence.	FLUX maximum de neutrons thermiques cm ² /s.	PUISSANCE thermique maximum kW.	TYPE			PUISSANCE électrique kW.	OBJET
					Combustible	Modérateur.	Fluide réfrigérant.		
I. — Expériences critiques (suite).									
Azur	Cadarache.	Fin 1961			U enrichi.	H ₂ O	Néant.		Maquette critique du prototype pour sous-marin.
Rachel		Avril 1961		Faible.	Pu.	Néant.	Néant.		Etudes sur les neu- trons rapides.
III. — Réacteurs expérimentaux.									
Rapsodie ...	Cadarache.	1963		10.000	Pu et U enrichi.	Néant.	Sodium.		Pile à neutrons rap- ides, surrégéné- ratrice.
Prototype à terre pour la propul- sion des sous-ma- rins	Cadarache.				U enrichi.	H ₂ O	H ₂ O		Expérimentation, propulsion des sous-marins.
El 4.....	Monts d'Arrée (Finistère).	1964		260.000	UO ₂	D ₂ O	CO ₂	80.000	Production d'électri- tricité.
IV. — Réacteurs de production.									
G 1	Marcoule.	7-1-56	5 × 10 ¹²	40.000	U naturel 100 t.	Graphite 1.200 t.	Air, pression atmosph.	5.000	Production de plu- tonium.
G 2	Marcoule.	21-7-58	2,5 × 10 ¹³	200.000	U naturel 150 t.	Graphite 1.200 t.	CO ₂ 15 kg/ cm ²	28.000	Production de Pu et d'électricité.
G 3	Marcoule.	11-6-59	2,5 × 10 ¹³	200.000	U naturel 150 t.	Graphite 1.200 t.	CO ₂ 15 kg/ cm ²	28.000	Production de Pu et d'électricité.
EDF 1	Chinon.	1961	4,5 × 10 ¹³	300.000	U naturel 150 t.	Graphite.	CO ₂ 25 kg/ cm ²	60.000	Production d'électri- tricité.
EDF 2	Chinon.	1962		700.000	U naturel 250 t.	Graphite.	CO ₂ 25 kg/ cm ²	170.000	Production d'électri- tricité.
EDF 3	Chinon.	1965			U naturel 400 t.	Graphite.	CO ₂	375.000	Production d'électri- tricité.

NOTA. — En italique, le nom des piles en service au 1^{er} mars 1961.

Ces tableaux appellent quelques observations en ce qui concerne *les réacteurs de production*.

La France s'est lancée résolument dans la voie de la filière uranium naturel-graphité avec des unités relativement puissantes.

Dans un rapport présenté en octobre 1961, à Baden-Baden, au Congrès de l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Énergie Électrique (U. N. I. P. E. D. E.) au nom du Comité d'études de l'énergie nucléaire par M. Ailleret, deux éléments sont soulignés : la perte économique qu'entraîne la décision de construire une unité nucléaire au lieu et place d'une unité classique est à peu près indépendante de la puissance du réacteur.

Il en résulte tout naturellement le deuxième élément qui consiste à admettre que plus l'unité est puissante plus le prix de l'énergie électrique produite se rapproche du prix de l'énergie électrique d'origine thermique.

Cette théorie soutenue par les Italiens a été vivement combattue par les Anglais, qui ont également contesté la réduction du facteur de charge avec le vieillissement. Telle n'a pas toujours été la position anglaise qui, comme pour la France, s'est d'abord orientée vers des centrales puissantes et retourne actuellement à des réalisations plus modestes. Il n'en est pas moins vrai que le problème se pose (1).

Nous avons déjà regretté que les énormes investissements dans des centrales nucléaires de grande puissance ne permettent pas de multiplier les filières et par conséquent de trouver peut-être plus rapidement la méthode la plus économique de production de l'énergie électrique. Certes, cette énergie serait plus coûteuse, mais nous en sommes au stade de l'expérimentation et la méthode anglaise, s'adressant pourtant à un peuple moins riche que le nôtre en sources métropolitaines d'énergie, nous paraît correspondre mieux à l'étape que l'énergie nucléaire doit franchir avant sa majorité financière.

De plus la voie de l'uranium naturel entraîne un gaspillage certain. On admet généralement en France qu'à partir d'un rendement de 2.500 à 3.000 MW jours thermiques par tonne, le plutonium peut-être compte pour 0. Or les Américains ont fixé un prix de 60 NF/gr. comme un prix d'équilibre économique possible. Pourquoi ne pas prendre ce prix comme base pour un sous-produit qui influe de façon non négligeable sur le prix de revient de l'énergie électrique, d'autant plus que les progrès de la métallurgie du plutonium

(1) Voir en annexe l'évolution comparée des positions anglaises et françaises sur ce chapitre.

et de son utilisation peuvent un jour rendre ce métal fort attrayant pour des usages pacifiques (1).

De toutes ces observations il résulte que la voie de l'uranium enrichi et des breeders doit être étudiée dans toute la mesure de nos disponibilités en crédits, en techniciens et en matières premières.

Soulignons que, pour Electricité de France, le Commissariat à l'énergie atomique fonctionne comme conseil et l'uranium reste sa propriété.

E. — FORMATION DES SCIENTIFIQUES ET TECHNICIENS EXIGÉS PAR LA SCIENCE ET L'INDUSTRIE NUCLÉAIRES

Les Centres du Commissariat à l'énergie atomique, de même que l'industrie et l'Electricité de France, recrutent des ingénieurs diplômés de toutes les écoles françaises. Toutes les spécialités « classiques » (par exemple électronique, chimie, métallurgie) sont recherchées. Une formation nucléaire est donnée d'ordinaire aux techniciens dans le cadre de leur travail.

L'Institut national des Sciences et Techniques nucléaires (I. N. S. T. N) donne en outre des cours de spécialisation qui sont de deux sortes :

1° Formation d'ingénieurs diplômés en génie atomique : 120 élèves inscrits, en 1961, à Saclay et Grenoble ;

2° Certificats scientifiques de troisième cycle en liaison avec l'Université : une centaine d'élèves inscrits en 1961.

Les élèves de l'I. N. S. T. N., ingénieurs ou physiciens, sont ensuite recrutés par l'industrie, l'université ou le C. N. R. S. (et par le C. E. A. pour une minorité d'entre eux). Les chiffres donnés ci-dessus comprennent un nombre important d'élèves étrangers (de l'ordre de 15 %).

Il faut citer en outre certains cours spéciaux, les séminaires et les stages organisés le plus souvent à Saclay et les facilités offertes à de jeunes scientifiques désirant préparer des thèses dans le cadre du C. E. A. (bourses).

Enfin, le C. E. A. organise, en liaison avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, des cours de promotion du travail destinés à des agents techniques qualifiés, désireux de devenir ingénieurs. Ces enseignements sont donnés dans les centres du C. E. A. (centres associés) : près de 1.400 élèves sont inscrits en 1961.

Il convient de noter que le nombre d'ingénieurs et de physiciens utilisés dans les centres de recherche est beaucoup plus élevé que

(1) Cf. Revue Economie et Technique de l'Energie.

dans les centres de production. Il faudrait d'ailleurs ajouter à ces techniciens de formation supérieure le groupe des agents techniques de troisième catégorie et les agents techniques principaux qui sont d'excellents techniciens, d'un niveau proche de celui des ingénieurs et physiciens.

Le recrutement de certaines catégories d'ingénieurs et physiciens s'avère difficile ; c'est le cas des ingénieurs métallurgistes et de l'ensemble des agents techniques.

Les méthodes utilisées aux Etats-Unis pour la formation des techniciens nucléaires sont analogues aux nôtres. Dans les autres pays, ces méthodes sont certainement beaucoup moins systématiques, à l'exception peut-être de l'U. R. S. S. dont les méthodes de formation de spécialistes nucléaires ne sont pas connues.

Aux Etats-Unis, ce sont les centres d'Oak Ridge et d'Argonne, qui jouent un rôle de formation technique analogue à celui joué à Saclay et Grenoble.

En résumé, sans que l'on puisse chiffrer avec précision le nombre de techniciens et de physiciens nécessaires à l'industrie nucléaire, il nous semble que les méthodes utilisées pour spécialiser en science nucléaire des ingénieurs « classiques » sont satisfaisantes et qu'elles donnent — quantitativement et qualitativement — les résultats souhaités. Le problème est plutôt dans la formation d'un nombre suffisant de techniciens « classiques » pour l'ensemble du pays.

Le budget de l'I. N. S. T. N. représente, pour 1961, environ 2.160.000 nouveaux francs sur lesquels 7 à 8 % seulement sont couverts par des recouvrements effectués sur les élèves.

F. — CONTRIBUTION AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

La France est membre de quatre organisations internationales à vocation essentiellement nucléaire :

- Agence internationale de l'Energie atomique (A. I. E. A.) ;
- Organisation de Coopération et de Développement économique (O. C. D. E.) (Agence européenne de l'Energie nucléaire) ;
- Centre européen de Recherche nucléaire (C. E. R. N.) ;
- Communauté européenne de l'Energie atomique (Euratom).

En outre, il convient de mentionner la participation du Commissariat à l'Energie atomique à la Société européenne pour le traitement chimique des combustibles irradiés (Eurochemic), constituée dans le cadre de l'Organisation européenne de Coopération économique.

Le montant des contributions de la France, depuis 1958, à ces diverses organisations, s'élève aux sommes suivantes (en anciens francs) :

Agence Internationale de l'Energie Atomique :

Fonctionnement :

1958	140.022.700
1959	131.639.300
1960	193.112.100
1961	176.304.600

641.078.700

Contribution volontaire :

1959	14.700.000
1960	15.000.000
1961	15.000.000

44.700.000

Matériel en nature et participation à expériences au 1^{er} octobre 1960

30.000.000

Bourses, au 1^{er} octobre 1960

45.000.000

C. E. R. N. :

1958	1.200.021.000
1959	1.391.600.000
1960	1.562.196.000
1961	1.579.800.000

5.733.617.000

Agence Européenne de l'Energie Nucléaire :

Fonctionnement :

1958	27.962.500
1959	38.343.500
1960	39.223.700
1961	40.063.900

145.593.600

Eurochemic :

Au titre de 1959 et de 1961

566.950.000

Euratom :

Fonctionnement :

1958	676.645.200
1959	1.166.975.600
1960	1.244.011.000
1961	1.309.112.000

4.396.743.800

Recherches :

1958	750.000.000
1959	8.250.000.000
1960	7.555.000.000
1961	11.255.000.000

27.810.000.000

Total 39.413.683.100

Il ressort du tableau ci-dessus que le montant total des contributions de la France, depuis 1958, aux organisations internationales, s'élève à 39.413 millions 683.100 anciens francs.

a) *L'Agence internationale de l'Energie atomique.*

L'Agence a pour attributions :

1° D'encourager et de faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine ;

2° De prévoir la fourniture des produits, services, équipements et installations nécessaires au développement et à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques ;

3° De favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques ;

4° De développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes ;

5° D'instituer et d'appliquer des mesures visant à garantir que les matières fissiles spéciales et autres produits, les services, équipements, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires ;

6° D'établir des normes de sécurité destinées à protéger la santé et à réduire au minimum les dangers auxquels sont exposés les personnes et les biens ;

7° D'acquérir ou d'implanter éventuellement les installations de matériel et l'équipement nécessaires à l'exercice de ses attributions.

b) *L'Agence européenne de l'Energie nucléaire.*

L'objet de l'Agence est de promouvoir le développement de la production et des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques par les pays participants, au moyen d'une coopération entre ces pays et d'une harmonisation des mesures prises sur le plan national.

Plus particulièrement, l'Agence a pour mission :

— de promouvoir la confrontation et l'harmonisation des programmes et des projets des pays participants ;

— de promouvoir la création d'entreprises communes ;

— d'aider à assurer l'approvisionnement régulier des entreprises communes ainsi que des pays participants en matière première ;

- d'étudier toute mesure tendant à libérer les échanges internationaux de produits nucléaires ;
- d'établir un contrôle de sécurité analogue à celui prévu par l'Agence internationale de l'Energie atomique ;
- de favoriser le développement des recherches, notamment par la conclusion d'accords en vue de l'utilisation en commun d'installations de recherches construites par les pays participants ;
- de promouvoir le développement de l'enseignement ;
- de favoriser l'élaboration et l'harmonisation des législations intéressant l'énergie nucléaire.

c) *Centre européen de la Recherche nucléaire.*

Cet organisme a pour objet de permettre une collaboration entre les Etats membres, pour les recherches nucléaires de caractère purement scientifique et fondamental, concernant les particules de hautes énergies. Plus particulièrement, il a pour mission, notamment :

- d'entreprendre des études théoriques dans le domaine nucléaire ;
- d'encourager les contacts entre chercheurs ;
- de mettre en œuvre la diffusion des connaissances ;
- de présider à des recherches dans le domaine des rayons cosmiques.

Le programme de base du C. E. R. N. comporte la construction et le fonctionnement d'un laboratoire équipé de deux accélérateurs.

Les réalisations du C. E. R. N. consistent, à ce jour, principalement en la construction d'un synchro-cyclotron de 600 millions d'électrons-volts et surtout d'un accélérateur de particules qui est le plus puissant et le plus moderne du monde.

d) *Euratom.*

La Communauté européenne de l'Energie atomique est une institution de développement de la recherche. Elle agit par la voie de contrats d'association ou de contrats de recherche.

1° *Contrats d'association.* — Chaque participant fournit des fonds et du personnel ; par exemple, sont étudiées sous cette forme de contrats les voies de la fusion contrôlée (perfectionnement des techniques du vide, ondes millimétriques, étude, à Fontenay, des

très hautes températures). Nous rappelons, à ce sujet, les espoirs et les échecs anglais, les réalisations russes, avec « Ogra ». Ces recherches utilisent, en France et en Allemagne, 120 agents.

D'autres contrats sont en projet : rationalisation des radio-éléments, en particulier.

Deux contrats ont été également conclus avec des organismes hollandais pour la construction d'un réacteur d'épreuve de 250 kW.

2° *Contrats de recherches.* — Conclues avec Euratom, en général avec du personnel français, mais parfois du personnel commun.

Il s'agit, en général, de contrats moins importants. Soixante-dix ont été conclus jusqu'à présent dans le cadre du projet Orgel (réacteur à uranium naturel, eau lourde et liquide organique comme réfrigérant).

Mentionnons aussi les travaux sous contrat, les deux Centrales de l'Accord Euratom U. S. A. : la Centrale franco-belge de la S. E. N. A. et la Centrale italienne de la S. E. N. N. utilisant une partie des crédits de 215 millions de dollars des U. S. A.

Enfin, différents contrats concernant la Soudure, étudiée par l'Industrie française avec le C. E. A. comme coordinateur :

— des Contrats d'études sur l'oxyde d'uranium et le plutonium :

— des Contrats de biologie ;

— et un Contrat de recherche pour la séparation des effluents de longue période (caésium et strontium) qui pourraient servir de sources de rayons Gamma.

Enfin, il est envisagé d'intéresser Euratom à la construction du surrégénérateur « Rhapsodie ».

G. — PROTECTION DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

1° *Organisation et mise en place.*

Les études et les réalisations exigées par la protection des travailleurs et des populations sont effectuées par plusieurs services du Commissariat à l'Énergie atomique :

Le Service de Contrôle des Radiations et de Génie radioactif (S. C. R. G. R.) (Fontenay-aux-Roses-Saclay) est chargé des études générales (souvent de caractère physico-chimique) telles que :

— l'étude des sites ;

— certaines mises au point relatives à la mesure de la radioactivité ;

— l'étude des problèmes des déchets radioactifs et en particulier de leur conditionnement, etc...

Le Département de Protection sanitaire (D. P. S.) (Fontenay) étudie les problèmes de protection sous l'angle des normes. Il est chargé également de l'étude de la contamination dans la chaîne alimentaire.

Le Département de Biologie (D. B.) (Saclay) fait les études générales de radiobiologie sur l'homme et sur les animaux.

Le Service de Biologie du Centre de Grenoble étudie des problèmes de radiobiologie animale.

En outre, chaque centre possède son Service de Protection contre les Radiations (S. P. R.) chargé de la surveillance de la radioactivité à l'intérieur et à l'extérieur du centre, des problèmes de rejet des effluents et de la protection des travailleurs dans chaque laboratoire.

2° Moyens financiers.

Les crédits prévus pour cet objet dans le budget de 1961 s'élèvent à 60 millions de nouveaux francs environ, conformément à l'analyse ci-après :

	BUDGET 1961 (en milliers de NF).	EFFECTIF correspondant.
Service de contrôle des radiations et de génie-radioactif.....	23.600	330
Département de protection sanitaire.....	5.000	74
Département de biologie.....	4.400	90
Service de biologie du centre de Grenoble..	env. 600	env. 15
Service de protection contre les radiations (Saclay, Fontenay, Grenoble, Cadarache, le Bouchet, Marcoule).....	env. 26.000	env. 534
	59.600	1.043

Ces chiffres ne comprennent pas les dotations réparties parmi les dotations générales du Commissariat à l'Energie atomique : infrastructure, aménagements divers, etc.

Les dotations rappelées ci-dessus sont liées à l'existence et au fonctionnement des ouvrages. Il est absolument impossible de les comprimer.

D'ailleurs, pour 1962, les dotations à prévoir, qui sont en cours d'études, marqueront une augmentation sensible par rapport à celles de 1961.

3° Moyens humains.

Les effectifs du personnel affecté à la protection, soit 1.000 agents environ, représentent 10 % des effectifs des centres scientifiques et industriels.

*
* *

Les moyens mis en œuvre par le Commissariat à l'Énergie Atomique pour assurer la protection :

- des installations ;
- du personnel du Commissariat ;
- des populations,

représentent une part importante de ses moyens en crédits et en personnel.

Il convient de souligner en terminant que seul le Commissariat peut assumer ces tâches en raison :

- des techniques mises en œuvre ;
- de la nécessité d'associer étroitement les services de protection aux services d'exécution.

Le Commissariat a voulu éviter les accidents inhérents au développement d'une nouvelle branche de la science. Il y est pleinement parvenu dans le cadre qui vient d'être rappelé.

Ce souci répond aux préoccupations de votre Commission pour la protection contre les incidents internes des centres du C. E. A.

En revanche il ne protège en rien contre les dangers d'une guerre atomique, le C. E. A. ne pouvant dans ce cas que fournir des renseignements dus à ses détecteurs de radiations.

D'autre part s'est posée la question de savoir pourquoi la France avait retardé la signature de la Convention O. E. C. E. sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Par décision du Comité de Direction de l'Energie Nucléaire, la Convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire élaborée dans le cadre de l'O. E. C. E. et portant la date du 29 juillet 1960, est restée ouverte à la signature pour les gouvernements qui n'étaient pas en mesure de la signer à cette date, jusqu'au 31 octobre 1960.

Pour la France, il convenait en effet d'examiner si la signature de la Convention ne devait pas être suspendue d'une part, à l'adoption d'une loi nationale instituant une garantie complémentaire de l'Etat, et d'autre part, à la conclusion d'accords avec les Pays voisins prévoyant un régime d'intervention de l'Etat comportant une réciprocité équivalente acceptable.

Le Ministère des Affaires Etrangères a finalement décidé que la réalisation de ces deux conditions serait liée, non plus à la signature, mais seulement à la ratification de la Convention.

La signature du Gouvernement Français n'a, dans ces conditions, pu être apposée que le 31 octobre 1960, mais elle est réputée être intervenue à la date du 29 juillet 1960. Elle a été assortie d'une déclaration précisant que sa ratification par la France était subordonnée à l'adoption de la loi nationale et des accords de réciprocité ci-dessus visés.

H. — COLLABORATION DU C. E. A. AVEC L'INDUSTRIE PRIVÉE

Des contrats d' « architecte industriel » ont été passés pour *Pégase*, *Rapsodie*, pour *EL 4*, pour *Ulysse* avec des groupements d'industriels, le développement de l'industrie nucléaire étant essentiel pour la poursuite des progrès.

De même, des contrats de traitement de combustibles irradiés ou de matières de base ont été conclus avec de grosses entreprises de produits chimiques.

Enfin, une centrale de 200.000 kW, analogue à EDF 2, est à l'étude en collaboration avec trois groupements français importants.

Conclusion.

La Commission des Finances du Sénat a formulé, sur le projet de budget qui vous est soumis, un certain nombre d'observations.

Sont notamment intervenus : MM. *Brunhes, Bonnefous* et *Richard*.

Elle a été unanime à regretter que ce budget embrasse des sujets qui gagneraient à être groupés dans des ministères spécialisés alors que leur présence dans le budget du Premier Ministre donne une impression de désordre et ne permet pas de mesurer l'ampleur des dépenses réelles de chaque ministère.

C'est ainsi qu'elle pense que les crédits du Haut Comité d'Etudes contre l'alcoolisme devraient être rattachés au Ministère de la Santé Publique et de la Population ;

Ceux de la promotion sociale au Ministère du Travail ;

Ceux de la jeunesse au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ;

Ceux concernant certains centres d'études à l'Education Nationale. Elle insiste très vivement pour que cette tendance soit suivie dans le budget de 1963.

Elle est également unanime à regretter, comme l'an dernier, la prolifération des commissions, comités, hauts comités, etc. groupant souvent les mêmes personnalités dont l'activité se trouve ainsi accaparée aux dépens de leur véritable vocation.

Elle a longuement discuté de la Direction de la Documentation.

A l'unanimité, elle a rendu hommage à la qualité intellectuelle et formelle des travaux du Centre de la Documentation, mais elle a regretté que des moyens plus amples de diffusion ne soient pas utilisés pour faire mieux connaître en France, et surtout à l'étranger, les travaux de ce centre et, par voie de conséquence, les réalisations françaises.

Au cours de nombreux voyages nous avons pu, les uns et les autres, constater avec infiniment de regrets que des brochures de propagande remarquables étaient ignorées de nos représentants à l'étranger et même des écoles françaises dans les pays visités.

Il y a là une très grave lacune. Le Centre de Documentation ne peut livrer, faute de crédits, que sur commandes et celles-ci lui sont chichement mesurées par le Ministère des Affaires Etrangères.

Il est capital de remédier à cet état de choses qui pourrait nous entraîner à un rejet du budget de 1963 si des remèdes urgents n'y avaient été apportés entre temps.

La Commission désire qu'une liste des publications soit adressée sans tarder aux parlementaires, aux ambassades, aux principaux consulats et aux écoles françaises.

Passant en revue les différents aspects des travaux du Commissariat à l'énergie atomique, la Commission regrette que le projet de budget ne soit pas plus détaillé et qu'il faille avoir recours à la bonne volonté du C. E. A. et à des revues spécialisées pour se faire une opinion sur la réalisation des programmes du Commissariat et sur les moyens d'exécution dont il dispose.

Nous ne voulons pas prendre entièrement à notre compte les critiques de certaines revues disant que « ce vaste organisme nous est en grande partie inconnu », mais cette réflexion n'est pas très éloignée de la vérité.

Le C. E. A. tient dans le monde le quatrième rang par les activités nucléaires. Quelque lumière a été jetée sur son activité par son rapport de 1960, mais il s'agit encore, comme le dit la même revue, « d'un rapport d'incertitude » (1).

Les voies sont indécises, les déboires fréquents. L'usine de réparation isotopique prend un départ ralenti. Elle est freinée par les difficultés de la métallurgie et par le manque de renseignements provenant de nos alliés. Tout cela devrait nous inciter à plus de prudence dans la construction de grands réacteurs.

Heureusement, nos besoins en énergie nucléaire sont moins impératifs devant l'abondance d'autres moyens énergétiques, mais des bouleversements politiques peuvent hâter la nécessité d'avoir recours à l'atome. Or la filière à l'uranium naturel est grande gaspilleuse et les ressources actuelles en uranium sont de 30.000 tonnes par an, ce qui ne représente que l'équivalent de 200 millions de tonnes de charbon devant une production charbonnière de 1.900 millions de tonnes et 4.000 millions de tonnes de combustibles fossiles (charbon compris) en équivalent charbon par an.

Les ressources recensées en uranium ne sont pas inépuisables. Probablement en trouvera-t-on d'autres, mais il serait urgent d'avoir

(1) Cf. la revue *Energies* du 20 octobre 1961. Article de Yves Méral.

recours à l'uranium enrichi qui peut ouvrir de nouvelles possibilités et surtout aux breeders.

Il est donc urgent de poursuivre les études dans plusieurs voies et d'être peut-être plus modestes dans nos investissements en centrales importantes, certes intéressantes, mais accaparant trop de crédits.

Enfin, la Commission s'est alarmée du peu d'intérêt que paraît manifester le Gouvernement pour la protection civile. Elle rend hommage aux soucis manifestés par le C. E. A. pour la protection contre ses incidents propres, mais elle constate la carence totale et unique dans le monde du Gouvernement en face de périls qui, si graves qu'ils soient, ne comportent pas moins une protection efficace à partir d'une certaine distance dans des abris convenables.

Sous réserve de ces observations, votre Commission n'a pas apporté de modifications au budget qui vous est présenté.

ANNEXE

COMPARAISON ENTRE LES PROGRAMMES ANGLAIS ET FRANÇAIS DE CENTRALES NUCLEAIRES

I. — Importance des programmes.

Plans anglais.

De 1955 à 1957, époque où l'on craignait une pénurie immédiate d'énergie, la Grande-Bretagne a mis sur pied un programme important de constructions de centrales nucléaires. Plus tard, ce programme a été réduit en raison des nouvelles circonstances économiques (pétrole saharien, surproduction de charbon). Voici quelles furent les vicissitudes du plan anglais :

DATE DES PREVISIONS (livres blancs).	PREVISIONS
Février 1955.....	1.500 à 2.000 mégawatts électriques installés prévus en 1965.
Mars 1957.....	5.000 à 6.000 MW/él en 1965 (19 centrales).
Octobre 1957.....	5.000 à 6.000 MW/él en 1966 (19 centrales).
Juin 1960.....	3.000 MW/él en 1966 (7 centrales) (6.000 MW/él en 1970).

Plans français.

En 1957, le Gouvernement décide de construire une centrale électrique tous les dix-huit mois à raison de 200 MW/él en moyenne par an. La seule concession à l'affolement de l'époque fut que l'on admettait la possibilité d'accélérer la construction (une centrale par an) si cela semblait nécessaire. Cette possibilité fut abandonnée plus tard. Le rythme de 200 MW/él a été maintenu dans le 4^e plan de modernisation.

Les puissances installées seront donc d'après les dernières prévisions :

En 1966.

Plan anglais.....	3.000 MW/él (7 centrales).
Plan français.....	environ 950 MW/él (5 centrales, Marcoule exclu).

Si l'on admet que la construction de ces centrales coûte en moyenne environ 1.500 NF par kW électrique installé (chiffres admis en France comme en Angleterre), cela signifie qu'en 1966, la Grande-Bretagne aura investi environ :

4.500 millions de nouveaux francs,

tandis que les investissements français auront été de :

1.400 millions de nouveaux francs (1).

(1) Les investissements E. D. F. à Chinon sont considérés par E. D. F. comme confidentiels (EDF 1: 206 millions de nouveaux francs, EDF 2: 320 millions de nouveaux francs, EDF 3: 550 millions de nouveaux francs). Il faut leur ajouter la participation à la S. E. N. A. et celles du C. E. A. et d'E. D. F. à EL 4. Le calcul ci-dessus, effectué sur un chiffre moyen, donne en fait un total très valable.

II. — Puissance unitaire des centrales.

Si l'on prend brutalement les chiffres ci-dessus, on trouve les puissances unitaires moyennes suivantes :

En Grande-Bretagne.....	430 MW/él par centrale
En France.....	200 MW/él par centrale

En fait, chaque centrale anglaise comporte deux réacteurs identiques. La puissance unitaire par réacteur est en moyenne à peu près la même.

Une comparaison centrale par centrale montre que les réacteurs anglais passent de 150 à 290 MW de 1961 à 1965 (années de démarrage des réacteurs) tandis que les réacteurs de puissance français passent de 60 à 375 MW de 1962 à 1965. Il faut ajouter que le programme français porte sur trois filières et qu'EL 4 considéré comme expérimental ne donnera (vers 1965) que 80 MW/él.

III. — Philosophie des deux programmes.

En fait, la tendance anglaise a bien été de construire (par couples) les réacteurs les plus puissants possibles, du moins à l'époque du programme massif. Le Livre blanc de mars 1957 est caractéristique à ce point de vue, car il fait état d'une augmentation de la puissance unitaire des réacteurs obtenue grâce à l'augmentation de l'épaisseur des tôles de caissons.

Par conséquent, la limite de la puissance unitaire des réacteurs anglais est donnée surtout par l'épaisseur maxima des tôles de caissons, au moins pour toutes les centrales conçues dans la période d'euphorie (c'est-à-dire pour 4 centrales sur les 7 en construction) (1).

On peut remarquer à l'inverse qu'EDF 1 et EDF 2 ont des puissances de 60 à 170 MW/él qui les classent dans la gamme de puissance des centrales anglaises contemporaines (Bradwell 1961 : 150 MW par réacteur ; Transfynydd 1963 : 250 MW).

Le « conflit idéologique » doit donc être reporté sur les deux dernières centrales, c'est-à-dire :

Sizewell	2 × 290 MW/él (1965).
EDF 3	375 MW/él (1965).

La différence de puissance unitaire n'est pas très grande. Elle marque une tendance plutôt qu'une réalité. La puissance d'EDF 3 se justifie sans doute par le fait que sur bien des points ce réacteur sera en avance (technologiquement) sur Sizewell (béton précontraint, hautes pressions, uranium en tube) et que, par conséquent, la centrale française peut être considérée (si elle fonctionne bien) comme très proche du futur prototype.

IV. — Conclusions.

Il est de fait que le programme français fait croître les puissances unitaires des centrales plus vite (en fonction du temps) que le programme anglais. La vraie différence est qu'il procède par sauts technologiques plus audacieux (donc peut-être plus risqués). En fait, il coûte au total nettement moins cher. Emploie-t-on mieux en France des investissements trois fois moins élevés (qui entraînent des frais d'exploitation moins déficitaires en valeur absolue) ? Nous n'aurons la réponse à cette question que vers 1966, quand toutes ces centrales auront fonctionné.

(1) La puissance unitaire et la décision de construire les réacteurs par couples dépendent aussi des problèmes de chargement du combustible.

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Le budget des Journaux officiels s'établit, ainsi qu'il suit, pour 1962 :

— *Moyens des services*..... 14.742.763 NF
contre 13.856.879 NF en 1961 ;

— *Dépenses en capital*..... 300.000 NF
en crédits de paiement contre 500.000 NF en 1961.

*
* *

I. — Moyens des services.

Les crédits des Moyens des services sont en augmentation, d'une année sur l'autre, de 885.884 NF, dont 847.224 NF — soit 95 % — au titre des services votés.

1° Les *dépenses de personnel*, y compris les charges sociales, sont en faible progression : 439.936 NF contre 404.452 NF, ce qui représente une majoration de 35.484 NF.

Pour leur plus grande part — 21.364 NF, soit 60 % — ces dépenses supplémentaires ne sont que la conséquence de l'extension, en année pleine, des diverses mesures de revalorisation des rémunérations intervenues au cours de l'année 1961.

Les *mesures nouvelles* n'appellent pas de commentaires particuliers.

Pour 15.000 NF, elles ne constituent, au chapitre 31-01, qu'une opération d'ordre qui tend à ajuster le montant des crédits de personnel sur le traitement moyen.

Deux réductions de crédits sont effectuées comme conséquence du transfert de l'Administration des Journaux officiels rue Desaix :

— l'une de 1.510 NF au chapitre 31-02 correspond à la suppression d'un crédit qui permettrait de rémunérer des architectes et ingénieurs auxquels l'Administration des Journaux officiels pouvait faire appel, pour certains travaux particuliers, lorsqu'elle était installée quai Voltaire ;

— l'autre de 1.800 NF au chapitre 33-92 correspond également à la suppression de la contribution que les Journaux officiels versaient au mess-restaurant des services du Premier Ministre, rue de Babylone, en contrepartie des repas servis à leurs personnels. Dorénavant, ceux-ci, conformément à la législation du travail, prennent leurs repas dans une cantine-restaurant gérée par un particulier, sous le contrôle de l'Administration.

2° Les dépenses de matériel passent de 13.452.427 NF à 14.302.827 NF, marquant une progression de 850.400 NF, soit 6,3 %.

Pour 824.500 NF, cette augmentation est imputable aux seuls services votés et résulte de l'extension, en année pleine, des majorations de salaires dans l'imprimerie et du relèvement du plafond de la Sécurité sociale.

Les mesures nouvelles sont peu importantes et traduisent l'accroissement des dépenses d'affranchissement (+ 9.000 NF au chapitre 34-01), des besoins en papier (+ 21.000 NF au chapitre 34-03) et des remboursements à l'Imprimerie nationale (+ 4.000 NF au chapitre 34-93).

En compensation, un crédit de 8.100 NF est supprimé au chapitre 34-92, compte tenu de l'état actuel du parc automobile.

*

* *

II. — Les dépenses en capital.

Pour l'achèvement des opérations en cours, il n'est prévu que 50.000 NF.

En revanche, pour les mesures nouvelles, il est demandé 500.000 NF en autorisations de programme et 250.000 NF en crédits de paiement.

Les services techniques et administratifs de la Direction des Journaux officiels sont installés dans les nouveaux bâtiments de la rue Desaix depuis septembre 1959 ; dans les anciens locaux du quai Voltaire a été seulement maintenu, en accord avec le service de diffusion des publications de la Direction de la Documentation, un point de vente des publications du *Journal officiel* de l'année courante.

Le rodage des nouveaux équipements de la rue Desaix est maintenant terminé et l'imprimerie fonctionne dans de bonnes conditions.

La Direction des Journaux officiels porte maintenant tous ses efforts vers la mécanisation des services administratifs en vue de parvenir à la comptabilité analytique de prix de revient. L'étude d'un plan comptable analogue à celui de l'Imprimerie Nationale se poursuit actuellement et il est vraisemblable qu'il pourra être mis en vigueur en 1962.

L'équipement de l'imprimerie est à peu près terminé ; toutefois, il reste à renouveler progressivement les machines à composer, datant de 1921, qui sont encore en service. Tel est l'objet de l'autorisation de programme de 500.000 NF qui est demandée pour 1962. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'un crédit de cette nature soit alloué chaque année à titre de fonds de renouvellement du matériel ; on éviterait ainsi d'avoir à engager tous les 30 ou 40 ans des dépenses considérables de rééquipement.

*

* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des finances — qui tient à souligner, à nouveau, la compétence et le dévouement du personnel qui assure, dans des délais souvent très réduits, l'impression des différents textes qui lui sont remis, en particulier par le Sénat — vous invite à voter le budget de la Direction des Journaux officiels sans modification.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le budget du Conseil Economique et Social, pour 1962, s'élève à 14.590.000 NF contre 14.473.000 NF en 1961, accusant ainsi une augmentation de 432.000 NF.

Celle-ci est due uniquement aux dépenses de personnel et, pour la plus grande part, à l'extension, en année pleine, des mesures intervenues en 1961.

*
* *

Le Conseil économique a occupé, de 1947 à 1959, une partie de l'aile Montpensier au Palais-Royal.

Il est installé au Palais d'Iéna depuis le mois de juin 1959, mais cette installation a toujours un caractère provisoire.

En effet ce Palais, quoique grand, destiné initialement à abriter le musée des Travaux Publics, est particulièrement mal adapté au fonctionnement des services d'une Assemblée.

L'ancienne Assemblée de l'Union française qui l'occupait avant le Conseil économique et social disposait d'ailleurs d'autres bureaux et salles de commissions dans un grand immeuble de la rue La Boétie.

Ces inconvénients ont été signalés au moment où le Conseil est venu place d'Iéna.

Il avait été entendu alors que serait mis à la disposition de l'Assemblée un terrain libre attenant au Palais où pourrait être construit un immeuble abritant les bureaux et salles de réunions manquants.

Mais ce terrain, agrandi d'ailleurs par la démolition d'une partie des bâtiments occupés par le service des Phares et Balises, fut par la suite réservé à l'édification, maintenant presque terminée, d'un grand immeuble où devrait siéger l'U. E. O.

L'affectation de ce nouveau bâtiment est encore à l'étude ; il peut se faire qu'une partie en soit réservée au Conseil.

En attendant qu'une décision intervienne, non seulement le Conseil ne dispose toujours pas des locaux qui sont indispensables à son fonctionnement, mais encore il a été privé de certains bureaux par le fait même de cette construction venue s'appuyer sur l'aile existante.

Il a donc fallu transférer une partie des services dans des baraquements provisoires édifiés dans la cour intérieure et apporter des aménagements à d'autres bureaux installés provisoirement dans la grande salle hypostyle du premier étage.

En 1962 d'autres transferts seront nécessaires et des aménagements devront être réalisés pour abriter et installer les services qui se trouvent actuellement dans la cour.

Il apparaît à votre Commission que les promesses faites non seulement n'ont pas été tenues mais que des mesures aberrantes ont été prises qui entraînent des constructions abusives dans l'un des plus beaux quartiers de Paris.

Des explications précises devront être fournies sur les mesures prises pour remédier à cet état de choses.

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission vous propose l'adoption du budget du Conseil économique et social.